

CNIEG

Annuaire Statistique 2025



Annuaire Statistique 2025

Cet annuaire a pour vocation de mettre à disposition les chiffres et données démographiques du régime spécial de retraite des Industries Electriques et Gazières, ainsi que des risques que gère la CNIEG.

Cet annuaire comprend notamment :

- Les chiffres sur les cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques ainsi que les chiffres sur les cotisants Autres Risques. Ces données sont issues des déclarations sociales nominatives (DSN) qui sont communiquées à la CNIEG par les entreprises de la branche des IEG.
- Les chiffres sur les pensionnés du régime spécial de retraite des IEG.
- Les principaux éléments de la réforme du financement du régime spécial de retraite des IEG découlant de la loi du 9 août 2004. Dans le cadre de l'adossement financier du régime spécial des IEG aux régimes de droit commun, il détaille les éléments statistiques et financiers résultant des échanges réalisés avec ces régimes (CNAV et AGIRC-ARRCO).



Annuaire Statistique

Sommaire

COTISANTS & ENTREPRISES

1 Cotisants.....	06
2 Entreprises.....	10
3 Salaires et cotisations.....	12

RISQUE VIEILLESSE

1 Pensionnés	14
2 Liquidations.....	16
3 Décès.....	18
4 Pensions.....	20
5 Adossement financier aux régimes de droit commun..	23

AUTRES RISQUES

1 Risque Invalidité.....	27
2 Risque Décès.....	28
3 Risque Accident du travail / Maladie Professionnelle.	29
4 Autres Prestations statutaires.....	30

HISTORIQUES

1 Cotisants.....	32
2 Vieillesse.....	35
3 Pensions de Coordination Régime Général.....	46
4 Autres risques.....	47

Avant- Propos

COTISANTS & ENTREPRISES

Le suivi de la population des cotisants est réalisé à partir des déclarations sociales nominatives (DSN) déclarées par les entreprises de la branche des IEG, nécessaires à la mise en œuvre des transferts financiers entre la CNIEG et les régimes de droit commun.

Le décret n° 2023-692 du 28 juillet 2023 relatif au régime spécial de retraite des industries électriques et gazières modifie le statut national du personnel des IEG et de son annexe III afin d'y intégrer les mesures paramétriques de la réforme des retraites ainsi que celles qui prévoient la fermeture du régime spécial de retraite des IEG pour les agents statutaires embauchés à compter du 1er septembre 2023. Ce chapitre comprend donc : les **cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques** (agents statutaires embauchés jusqu'au 31 août 2023) et les **cotisants Autres Risques** (agents statutaires embauchés à compter du 1er septembre 2023).

Les effectifs et répartitions pour 2025 ont été réalisés à partir des déclarations 2025 qui couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

RISQUE VIEILLESSE

Dans le système de protection sociale des IEG, le risque vieillesse représente 90% des prestations servies en nombre, et 97% en montant. Le régime spécial de retraite des IEG est adossé financièrement aux régimes de droit commun depuis le 1er janvier 2005.

Les effectifs et répartitions pour 2025 ont été réalisés :

- pour les effectifs, à partir des prestations payées à l'échéance de janvier 2026
- pour les liquidations et décès, par différence des effectifs entre le 1er janvier 2026 et le 1er janvier 2025.

La revalorisation annuelle des pensions a été appliquée sur l'échéance du 1er janvier 2026 en dehors des retraites progressives.

Pour les pensions de retraite progressive, la revalorisation annuelle des pensions a été appliquée sur l'échéance du 1er février 2026 avec une date d'effet au 1er janvier 2026. Cette revalorisation n'est donc pas visible dans cette version de l'annuaire statistique.

AUTRES RISQUES

Les «autres risques» recouvrent : l'Invalidité, le Décès, les Accidents du Travail et Maladies Professionnelles et les autres prestations statutaires.

HISTORIQUES

La constitution des séries historiques sur les cotisants s'appuie sur les données disponibles avant 2005, c'est-à-dire les données de la compensation inter-régimes, hors cotisants des DOM. De 2005 à 2017, les effectifs sont établis à partir des DADS, y compris les cotisants des DOM. A compter de 2018, la DADS est remplacée par la DSN (Déclaration Sociale Nominative).

Les séries historiques ont été obtenues :

- pour les effectifs : à partir des effectifs reconstitués au 31 décembre N sur la base des prestations (liquidation antérieure au 31 décembre N et décès postérieur au 31 décembre N).
- pour les liquidations : à partir des liquidations N (du 1er janvier au 31 décembre N).
- pour les décès : à partir des décès N (du 1er janvier au 31 décembre N).
- pour les âges : à partir des âges exacts.

A partir de 2021, les séries historiques vieillesse sont issues des statistiques du risque vieillesse.

Certaines informations n'étant pas disponibles dans le système d'information suite à archivage, les décès ne peuvent être obtenus avant 1993.

Les historiques concernant spécifiquement la réforme du régime spécial sont disponibles à compter de leur date d'effet, soit 1er juillet 2008 pour la surcote et 1er juillet 2010 pour la décote.

Cotisants & Entreprises

Sommaire

1 à propos des cotisants

- 06 Effectifs par âge et sexe
- 06 Effectifs par tranche d'âge - âge moyen
- 06 Effectifs par collège
- 07 Rapport démographique
- 07 Entrées / sorties des cotisants du régime par nature
- 07 Évolution de l'âge moyen à l'entrée dans le régime
- 08 Emploi occupé : Taux de services actifs
- 08 Emploi occupé : Temps plein / Temps partiel cotisé
- 08 Carrière validée : Services actifs
- 08 Carrière validée : Services insalubres
- 09 Répartition géographique

2 à propos des entreprises

- 10 Effectifs cotisants par entreprise
- 10 Nombre d'entreprises par taille d'entreprise
- 10 Effectifs salariés par taille d'entreprise
- 11 Répartition géographique des entreprises des IEG
- 11 Contribution Tarifaire d'acheminement

3 à propos des salaires et cotisations

- 12 Taux de cotisations salariales et patronales
- 12 Effectifs et salaire annuel moyen
- 12 Cotisations dues aux régimes de droit commun
- 12 Cotisations régime spécial

Cotisants & Entreprises

à propos des cotisants

143 994

COTISANTS

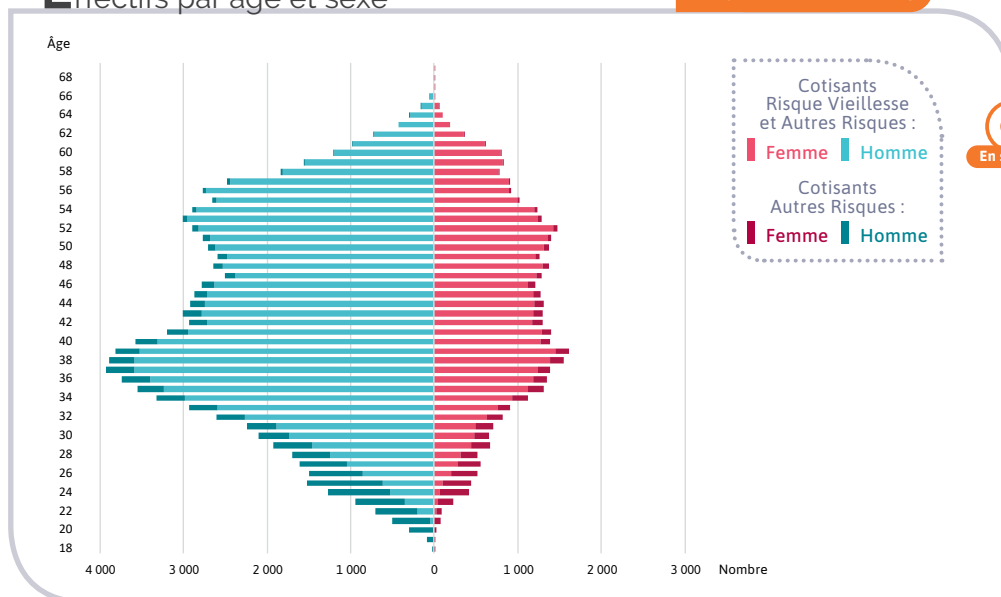
127 548 cotisants
Risque Vieillesse
et Autres Risques

16 446 cotisants
Autres Risques.

29 %
de femmes

Effectifs par âge et sexe

au 31 décembre 2025



Sources : DSN au 31 décembre 2025

Effectifs par tranche d'âge - âge moyen

au 31 décembre 2025

Tranche âge	Cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques			Cotisants Autres Risques		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
- de 25 ans	130	1 145	1 275	701	2 687	3 388
25 - 29 ans	1 329	5 230	6 559	1 359	3 020	4 379
30 - 34 ans	3 286	11 460	14 746	920	1 742	2 662
35 - 39 ans	6 368	17 318	23 686	837	1 589	2 426
40 - 44 ans	6 100	14 488	20 588	575	1 128	1 703
45 - 49 ans	6 023	12 738	18 761	363	648	1 011
50 - 54 ans	6 531	13 920	20 451	230	350	580
55 - 59 ans	4 376	11 145	15 521	92	155	247
60 ans et +	2 127	3 834	5 961	24	26	50
Total	36 270	91 278	127 548	5 101	11 345	16 446

44,1 ans

ÂGE MOYEN
COTISANTS

RISQUE
VIEILLESSE ET
AUTRES RISQUES

32,4 ans

ÂGE MOYEN
COTISANTS

AUTRES RISQUES

Effectifs par collègue*

40 % de cadres

au 31 décembre 2025

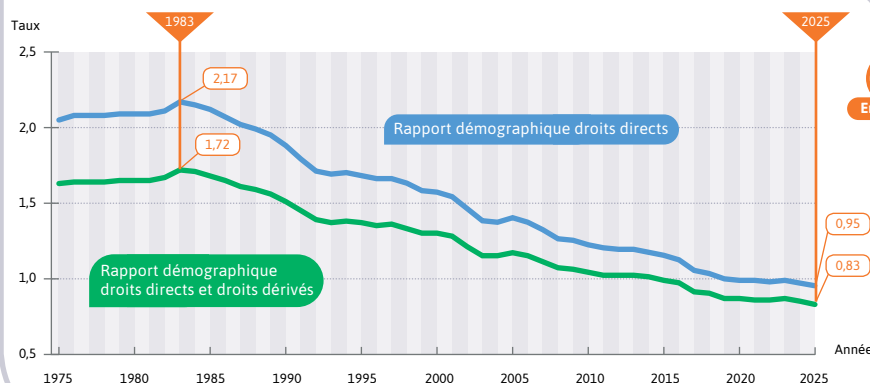
Collège	Cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques				Cotisants Autres Risques			
	Femmes	Hommes	Ensemble	%	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Exécution	2664	11 417	14 081	11 %	757	2 541	3 298	20 %
Maîtrise	17 189	44 740	61 929	49 %	1 919	4 677	6 596	40 %
Cadre	16 417	35 121	51 538	40 %	2 425	4 127	6 552	40 %
Total	36 270	91 278	127 548		5 101	11 345	16 446	

* Collège estimé sur la base des données de carrière enregistrées dans le système d'information de la CNIEG

Cotisants & Entreprises

à propos des cotisants

Rapport démographique depuis 1975 - au 1^{er} juillet de l'année



ATTENTION

- > Pour les données antérieures à 2005 : données de la compensation inter-régimes, c'est-à-dire hors cotisants des DOM.
- > À partir de 2005 : données résultant des DADS, y compris les cotisants DOM.
- > À partir de 2018 : données résultant des DSN.

Le rapport démographique droits directs et dérivés correspond à l'ensemble des cotisants rapporté à l'ensemble des pensionnés de droits directs et, comptés pour moitié, des pensionnés de droits dérivés.

Ce rapport démographique est calculé sur la base des effectifs au 1^{er} juillet contrairement aux effectifs présentés au 31 décembre. Seuls les cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques sont utilisés pour ce calcul.

Ré-entrées/Sorties⁽¹⁾ des cotisants en 2025

Risque Vieillesse et Autres Risques

	Nombre	
Ré-entrées ⁽²⁾	181	
Sorties	4 011	
Dont		% âge de sorties
- Décès	128	3 %
- Départs en retraite	2 473	62 %
- Passage invalidité Cat. 2	352	9 %
- Démissions et divers	1 058	26 %

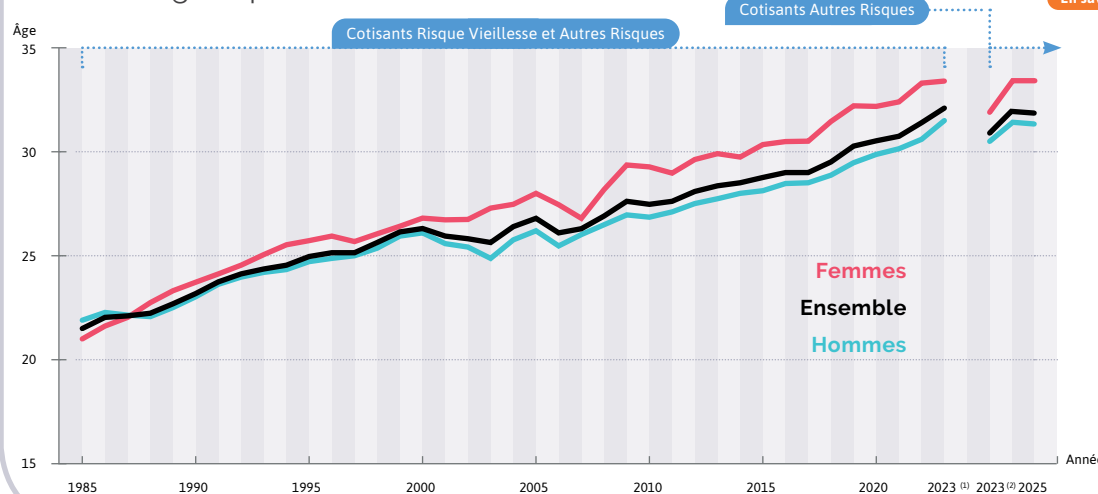
⁽¹⁾ Estimation à partir des périodes et motifs déclarés en DSN.

⁽²⁾ Les ré-entrées correspondent à des fins de congés sans soldes, de congés parentaux, des passages d'invalidité catégorie 2 à 1, des reprises de déclarations incomplètes fin 2024, ...

Entrées/Sorties⁽¹⁾ des cotisants Autres Risques en 2025

	Nombre	
Entrées	6 563	
Sorties (Démissions et divers)	439	
Dont		% âge de sorties
- Décès	4	1 %
- Fin de période d'essai à l'initiative du salarié	141	32 %
- Fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur	113	26 %
- Démissions et divers	178	40 %
- Départs à la retraite	3	1 %

Évolution de l'âge moyen à l'entrée* dans le régime par année d'entrée



* Estimation sur la base des données de carrière enregistrées dans le système d'information de la CNIEG

⁽¹⁾ jusqu'au 31/08/2023

⁽²⁾ à compter du 01/09/2023

Cotisants & Entreprises

à propos des cotisants Risque Vieillesse et autres Risques

Emploi occupé* : Taux de services actifs au 31 décembre 2025

	effectif	% effectif concerné
sans SA	73 219	57 %
100 % SA	23 535	18 %
25 % et moins	6 366	5 %
26 - 50 %	10 488	8 %
51 - 75 %	10 319	8 %
76 - 99 %	3 621	3 %
Total	127 548	100 %



En savoir +

57 %

des cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques en emploi sédentaire

& 93,4 %

des cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques en emploi à temps plein

Emploi occupé* : Temps plein / Temps partiel cotisé au 31 décembre 2025

	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Temps partiel	2 074	1 308	3 382	2,6 %
50 % et moins	291	153	444	0,3 %
51 % - 80 %	863	432	1 295	1,0 %
81 % - 99 %	920	723	1 643	1,3 %
Temps plein	34 196	89 970	124 166	97,4 %
Temps plein cotisé	31 795	87 329	119 124	93,4 %
Temps partiel cotisé temps plein	2 401	2 641	5 042	4,0 %
Total	36 270	91 278	127 548	100 %

* renvoie aux caractéristiques de l'emploi occupé au 31 décembre 2025

Carrière validée* : Services actifs au 31 décembre 2025

Annuités de services actifs validés	effectif concerné	% effectif concerné
0 annuité	45 883	36,0 %
moins de 15 ans	64 073	50,2 %
Entre 15 et 17 ans	4 087	3,2 %
17 ans et plus	13 505	10,6 %
Total	127 548	100 %



En savoir +

64 %

des cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques ont validé des services actifs

Carrière validée* : Services insalubres au 31 décembre 2025

Annuités des services insalubres validés	effectif concerné	% effectif concerné
0 annuité	120 028	94,1 %
moins de 10 ans	6 038	4,7 %
10 ans et plus	1 482	1,2 %
Total	127 548	100 %



En savoir +

* renvoie au total des services effectués depuis l'entrée dans les IEG

Cotisants & Entreprises

à propos des cotisants

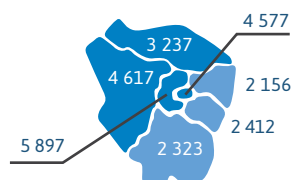
Répartition géographique

effectif au 31 décembre 2025

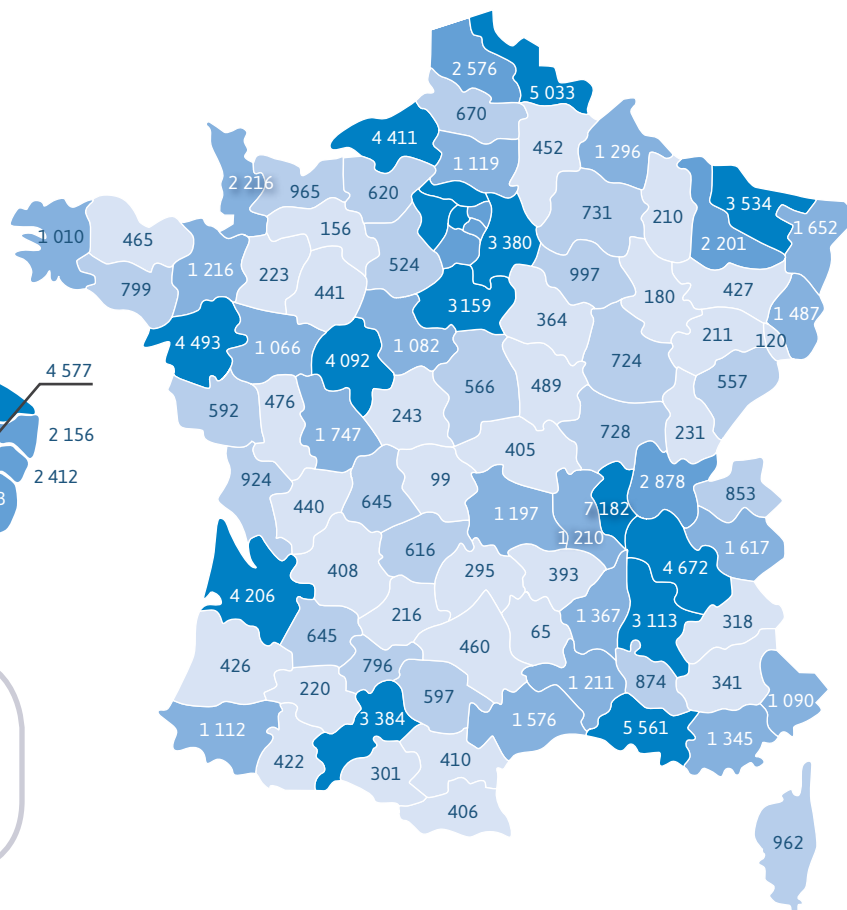
Cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques + cotisants Autres Risques



**France
métropolitaine**
140 412



- de 0 à 500
- de 501 à 1 000
- de 1 001 à 2 000
- de 2 001 à 3 000
- + de 3 000



Outre-mer

Guadeloupe	824
Guyane Française	562
Martinique	709
Mayotte	322
Nouvelle-Calédonie	1
Polynésie Française	2
Réunion	963
Saint-Pierre-et-Miquelon	50
Total	3 433

International

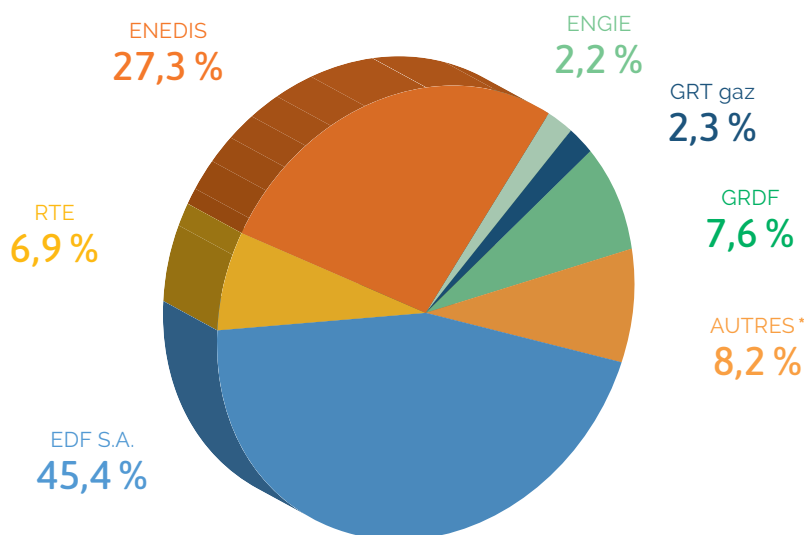
Europe	Total	121
Monde	Total	28

Cotisants & Entreprises

à propos des entreprises

Effectifs cotisants⁽¹⁾ par entreprise

au 31 décembre 2025



157

ENTREPRISES
au 31/12/2025

EDF SA, ENGIE, RTE, ENEDIS, GRT gaz et GrDF regroupent 92 % des salariés de l'ensemble de la branche professionnelle des IEG.

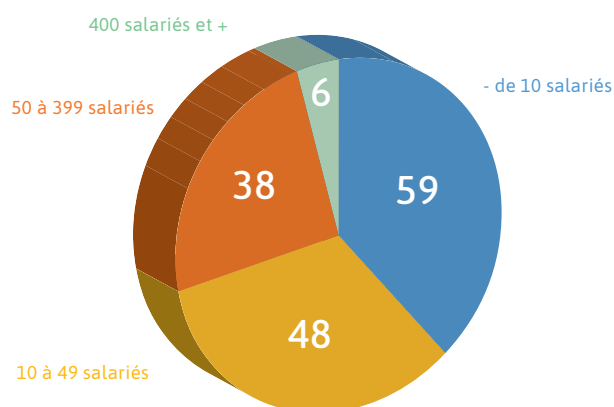
* Les entreprises locales de distribution, les producteurs ou producteurs-distributeurs indépendants, ELENGY, STORENGY, la FNCCR, le SGE des IEG et la CNIEG

⁽¹⁾ Cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques + cotisants Autres Risques

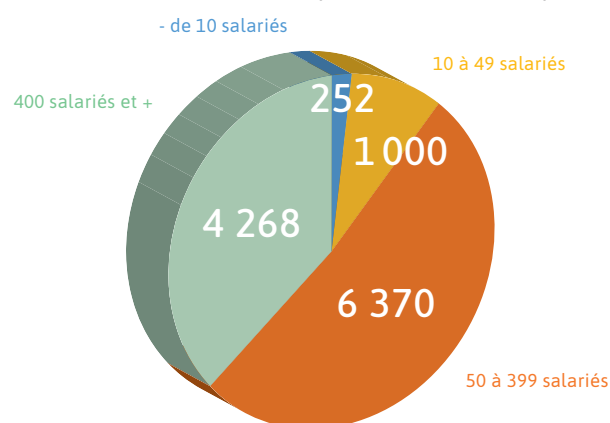
Zoom les "autres entreprises"*

Nombre d'entreprises
par taille d'entreprise

au 31 décembre 2025



Effectifs salariés
par taille d'entreprise



Les effectifs présentés ci-dessus comptabilisent les cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques + les cotisants Autres Risques.

Au 31 décembre 2025, sur un total de 151 entreprises, représentant 11 890 salariés :

- 107, soit 71 % des entreprises, ont un effectif de moins de 50 salariés, et représentent 11 % de l'ensemble des effectifs de salariés de ces entreprises
- 44, soit 29 % des entreprises, ont un effectif de plus de 50 salariés, et représentent 89 % de l'ensemble des effectifs de salariés de ces entreprises

* Les entreprises locales de distribution, les producteurs ou producteurs-distributeurs indépendants, ELENGY, STORENGY, la FNCCR, le SGE des IEG et la CNIEG

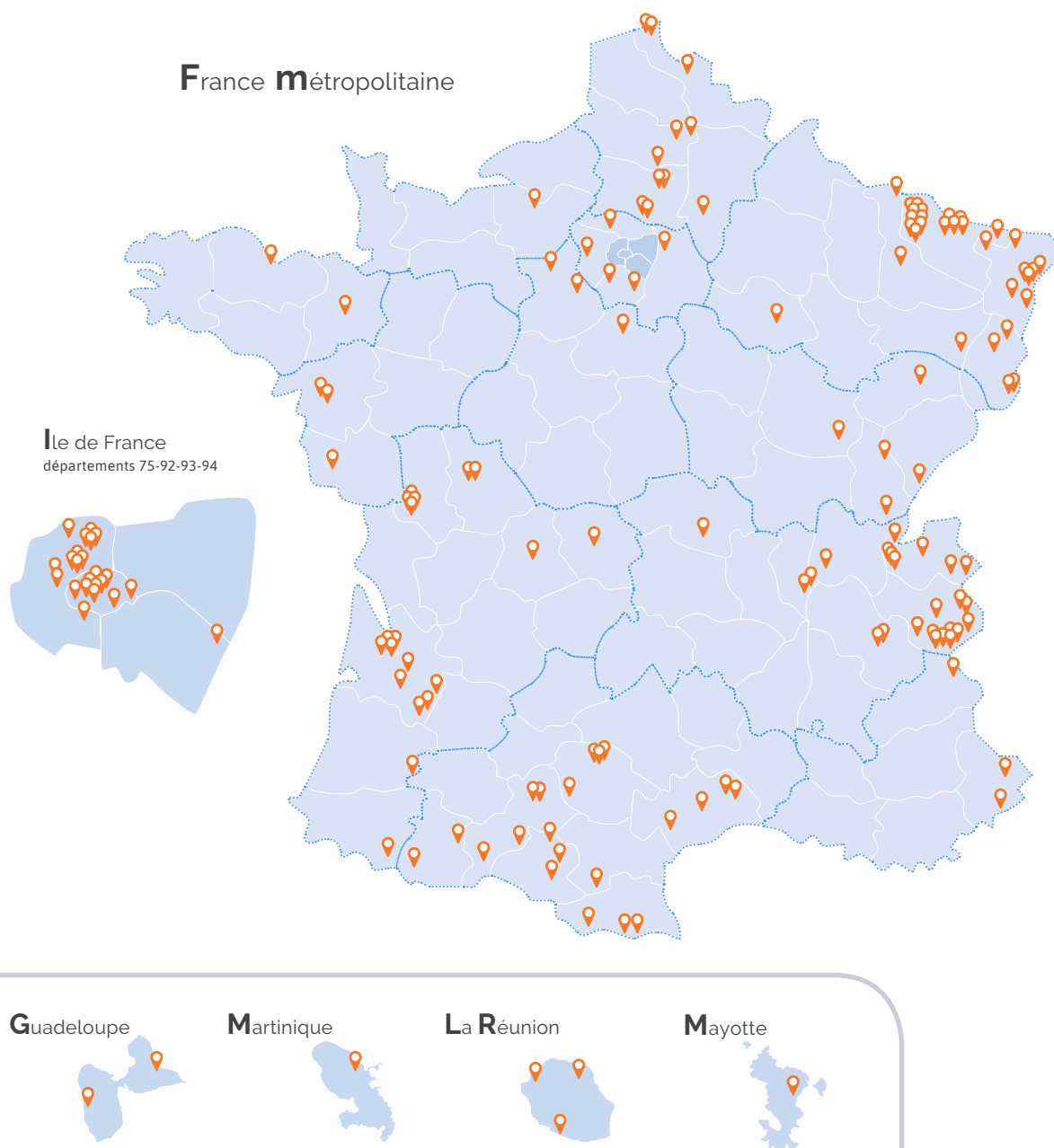
Cotisants & Entreprises

à propos des entreprises

Répartition géographique des entreprises des IEG

au 31 décembre 2025

(pour les groupes EDF et ENGIE ne figurent que les sièges sociaux)



Contribution Tarifaire d'Acheminement

au 31 décembre 2025

224 entreprises collectent la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)



Cotisants & Entreprises

à propos des salaires et cotisations

Taux de cotisations salariales et patronales*

en 2025

Période	Cotisation salarié	Cotisation employeur		
		vieillesse base	RS vieillesse	RS autres risques
Du 01/05/2025 au 30/04/2026	12,78 %	26,73 %	0,90 %	2,60 %
Du 01/05/2024 au 30/04/2025	12,78 %	27,06 %	1,00 %	2,15 %
Du 01/09/2023 au 30/04/2024	12,78 %	27,06 %	0,10 %	2,70 %

Période	Cotisation salarié	Cotisation employeur	
		vieillesse base	vieillesse spécifique et autres risques
Du 01/05/2023 au 31/08/2023	12,78 %	27,06 %	2,80 %
Du 01/05/2022 au 30/04/2023	12,78 %	25,90 %	3,80 %

* Les modalités de détermination des taux de cotisation patronaux ont été modifiées dans le cadre du transfert du recouvrement des cotisations au 1^{er} janvier 2022.

Effectifs et salaire annuel moyen* brut

en 2025

⁽¹⁾ préretraités au sens des conventions financières d'adossment signées avec les régimes de droit commun, c'est-à-dire les retraités des IEG n'ayant pas atteint les conditions du taux plein au régime général

des cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques

	effectif moyen	Salaire moyen
Actifs	129 150	66 098
Préretraités ⁽¹⁾	11 019	69 248

* Salaire moyen = Masse salariale primes comprises / effectif moyen
Effectif moyen = effectif début + effectif fin / 2

Cotisations dues aux régimes de droit commun par régime

en 2025

Assiette	Masse salariale totale ⁽²⁾ actifs et "préretraités" ⁽¹⁾	Régime	Cotisations dues (en euros)
T1 ou TA	6 289 796 153	CNAV	1 196 821 653
T2	3 005 075 061	AGIRC - ARRCO	1 387 647 342
Totale	9 299 507 868	Total	2 584 468 995

P = plafond de la sécurité sociale de l'année considérée
T1 ou TA = tranche 1 ou tranche A = 0 à P (AGIRC-ARRCO, CNAV)
T2 = tranche 2 = P à 8 P (AGIRC-ARRCO)

source : rapport comptable et financier 2025,
hors régularisations sur exercices antérieurs (- 1 731 273,33 euros)

⁽²⁾ source DSN 2025 des employeurs.

⁽¹⁾ "Préretraités" au sens des conventions financières d'adossment signées avec les régimes de droit commun, c'est-à-dire retraités des IEG n'ayant pas encore atteint les conditions du taux plein au régime général.



Cotisations régime spécial

en 2025

Cotisation	Assiette	Masse salariale	Cotisations
Régime spécial autres risques et vieillesse	Totalité	6 602 714 910	214 835 126

Risque Vieillesse

Sommaire

1 à propos des pensionnés

- 14 Effectifs par âge et sexe - Droit Direct / âge moyen
- 14 Effectifs par âge et sexe - Droit Dérivé / âge moyen
- 15 Répartition géographique - Droit Direct

2 à propos des liquidations

- 16 Effectifs par tranche d'âge - Droit Direct / âge moyen
- 16 Effectifs par collègue - Droit Direct
- 16 Effectifs par tranche d'âge et sexe - Droit Direct
- 16 Décote et surcote
- 17 Répartition par motif de départ - Droit Direct
- 17 Répartition par collègue et motif de départ - Droit Direct
- 17 Effectifs par âge et sexe - Droit Dérivé / âge moyen
- 17 Nouvelles pensions de réversion suite à décès

3 à propos des décès

- 18 Effectifs par âge et sexe - Droit Direct / âge moyen
- 18 Effectifs par collègue - Droit Direct
- 18 Durée de versement - Droit Direct
- 19 Effectifs par âge et sexe - Droit Dérivé / âge moyen
- 19 Durée de versement - Droit Dérivé

4 à propos des pensions

- 20 Montant
- 20 Pension d'orphelins
- 20 Soumission CSG
- 20 Pension de coordination régime général
- 20 Majoration pour handicap
- 20 Majoration pour enfants élevés
- 20 Assiette minimale de pension
- 20 Prestation complémentaire de réversion
- 20 Minimum de pension
- 21 Éléments constitutifs et Bonifications
- 21 Bonifications de services
- 22 Retraites progressives

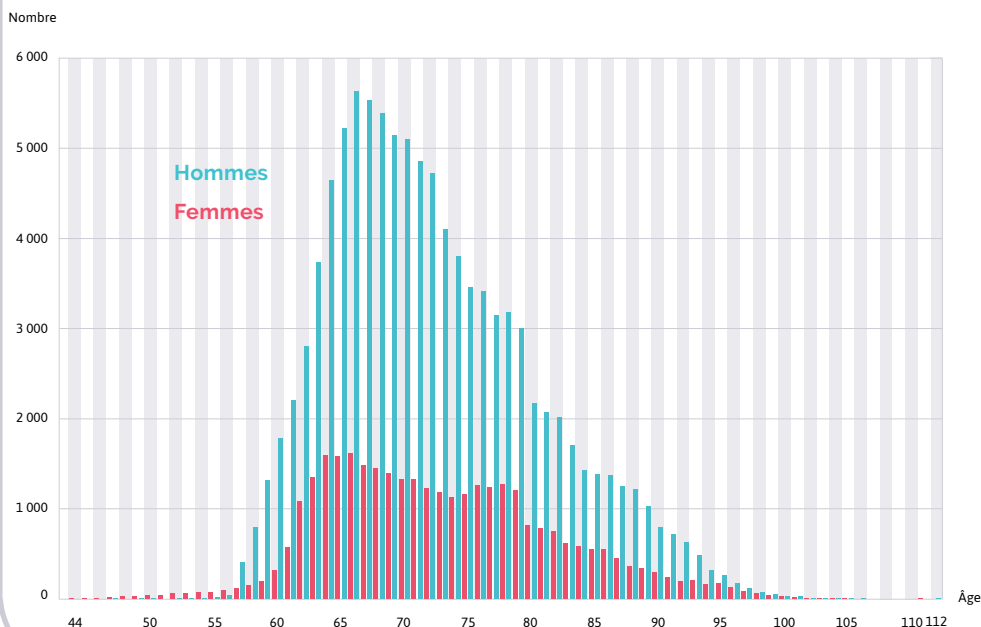
5 à propos de l'adossement financier aux régimes de droit commun

- 23 Effectifs de retraités adossés - Droits Direct / Dérivé
- 23 Effectifs de préretraités
- 24 Liquidations de pensions adossées - Droits Direct / Dérivé
- 24 Décès de retraités adossés - Droits Direct / Dérivé des retraités
- 25 Masse de prestations adossées

Risque Vieillesse à propos des pensionnés

Effectifs par âge et sexe

Droit Direct - au 1er janvier 2026



136 001

PENSIONNÉS
DE DROIT DIRECT

33 181 femmes
102 820 hommes



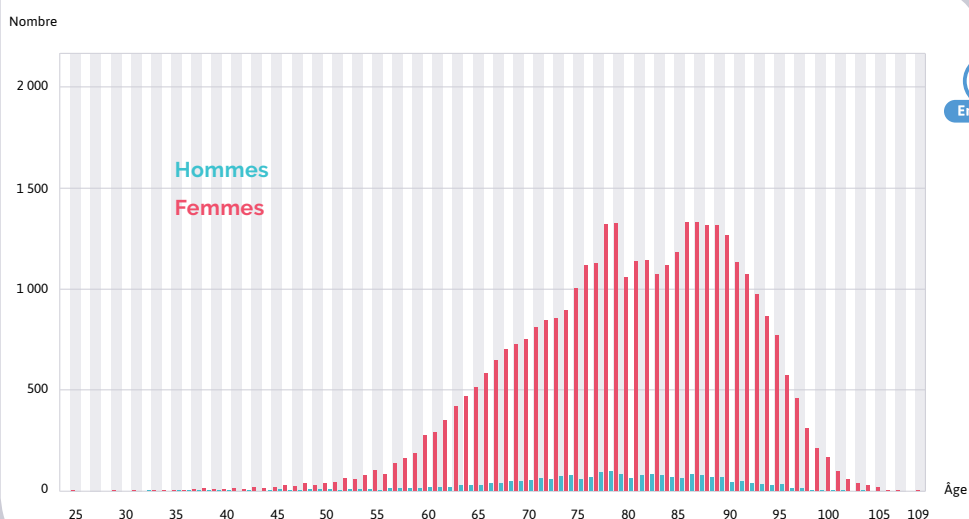
72,9 ans

D'ÂGE MOYEN

Pour les femmes, l'âge
moyen est de 73,5 ans
contre 72,7 ans pour
les hommes.

Effectifs par âge et sexe

Droit Dérivé - au 1er janvier 2026



38 310

PENSIONNÉS
DE DROIT DÉRIVÉ

36 208 femmes
2 102 hommes

80,7 ans

D'ÂGE MOYEN

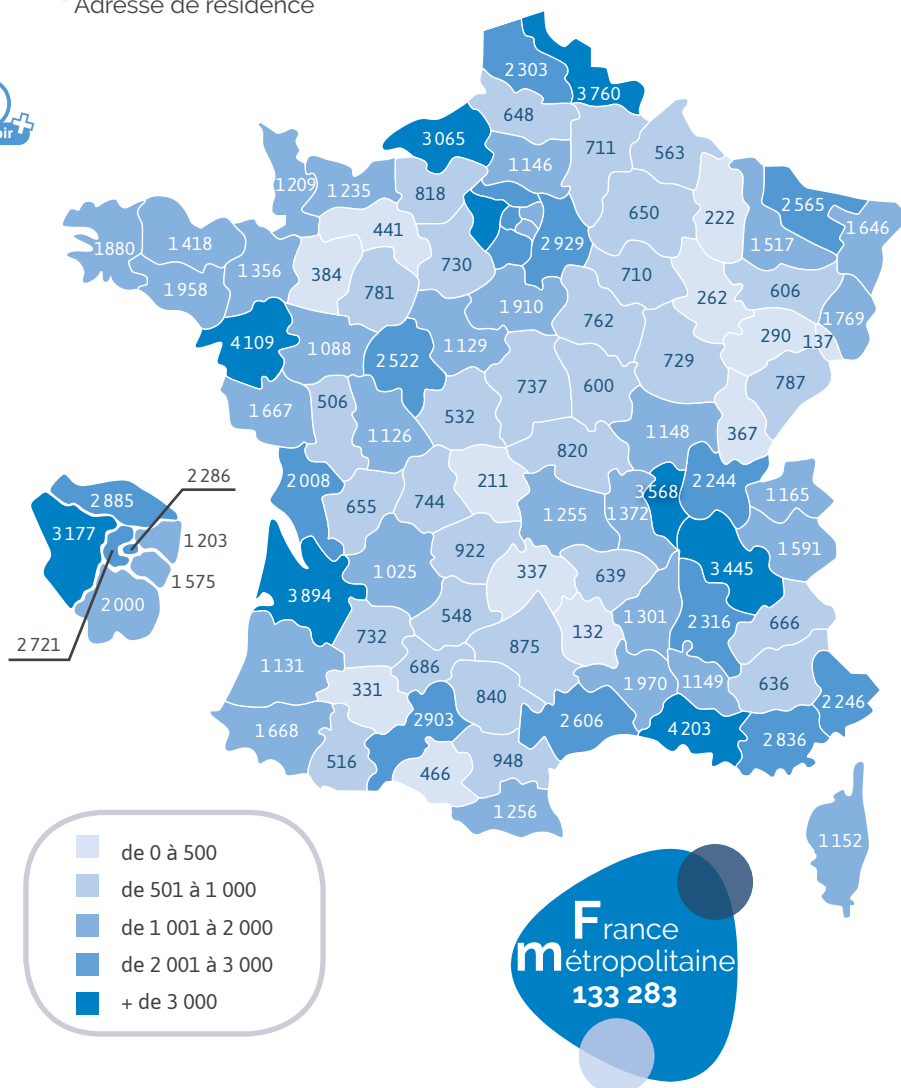
Pour les femmes, l'âge
moyen est de 80,9 ans
contre 78,2 ans pour
les hommes.

Risque Vieillesse à propos des pensionnés

Répartition géographique

Droit Direct - effectifs au 1er janvier 2026

* Adresse de résidence



Outre-mer

Guadeloupe	585
Guyane française	254
La Réunion	565
Martinique	595
Mayotte	16
Nouvelle Calédonie	16
Polynésie Française	16
Saint-Martin	24
Saint-Barthélemy	31
Saint-Pierre-et-Miquelon	32

Total 2134

Europe

Allemagne	23
Andorre	2
Autriche	3
Belgique	37
Bulgarie	2
Danemark	1
Espagne	77
Grèce	2
Hongrie	4
Irlande	1
Italie	24
Luxembourg	7
Norvège	2
Pays-Bas	1
Pologne	6
Portugal	60
Principauté de Monaco	25
Royaume-Uni	7
Serbie	1
Suisse	24

Total 309

Monde

Algérie	3
Argentine	1
Australie	10
Brésil	4
Burkina	1
Cambodge	5
Cameroun	1
Canada	31
Chine	1
Costa Rica	1
Côte d'Ivoire	5
Cuba	1
Dominicaine (République)	3
Egypte	1
Emirats Arabes Unis	2

Etats-Unis	25
Ghana	1
Haïti	1
Indonésie	2
Israël	20
Japon	4
Laos	1
Madagascar	17
Malaisie	2
Mali	2
Maroc	31
Maurice	8
Mexique	3
Mozambique	1
Nicaragua	1

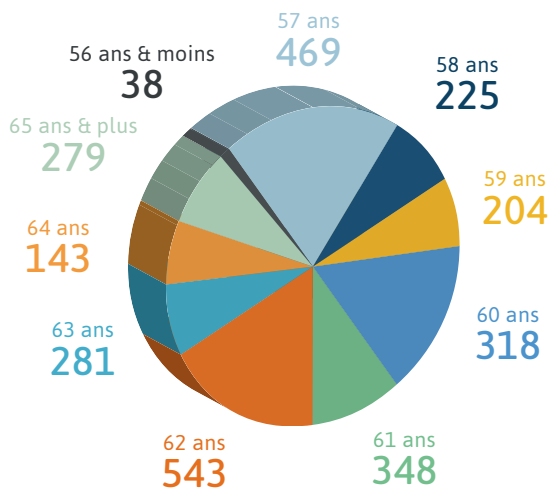
Nouvelle-Zélande	1
Panama	1
Pérou	2
Philippines	7
Sénégal	8
Taïwan	1
Thaïlande	51
Togo	1
Tunisie	5
Ukraine	1
Uruguay	1
Vietnam	6
Yémen	1

Total 275

Risque Vieillesse à propos des liquidations

Effectifs par tranche d'âge

Droit Direct - en 2025

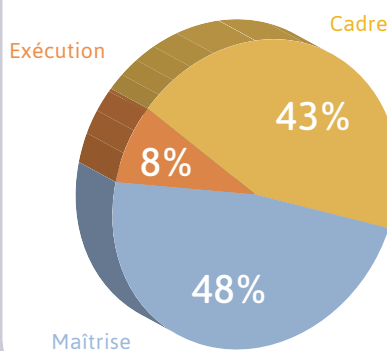


2 848

DÉPARTS
EN RETRAITE

774 femmes
2 074 hommes

Effectifs par collège



61,2 ans

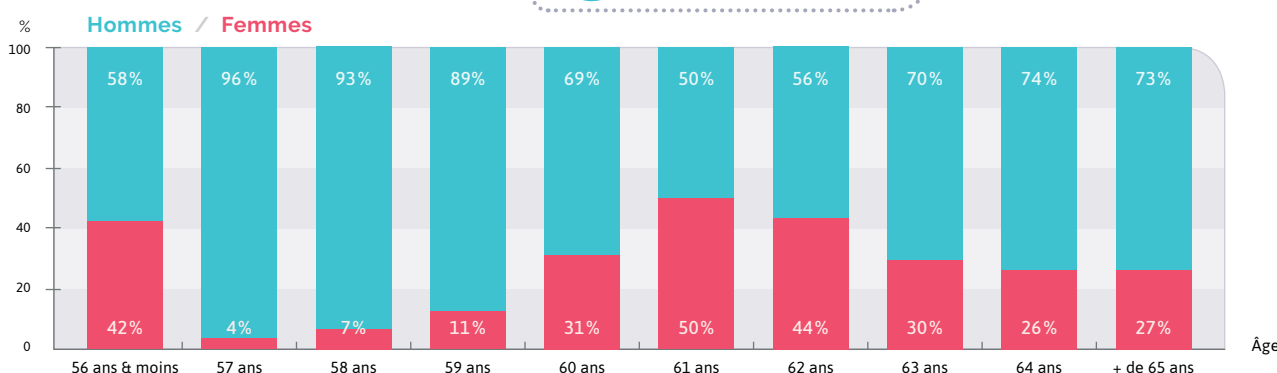
D'ÂGE MOYEN

Pour les femmes,
l'âge moyen de départ
en retraite est de
62,1 ans contre 60,9 ans
pour les hommes.

Effectifs par tranche d'âge et sexe

27 % de femmes

Droit Direct - en 2025



Décote et surcote

Droit Direct - en 2025

	Décote			Surcote		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Effectif	81	220	301	211	420	631
%	10,5%	10,6%	10,6%	27,3%	20,3%	22,2%
Nombre de trimestres moyen	8,8	6,3	7,0	7,7	7,8	7,7
Taux moyen	11,02	7,80	8,66	9,58	9,70	9,66
Âge moyen	61,1	60,9	60,9	64,2	64,4	64,3

En 2025, la **décote** a concerné 301 liquidations, soit 10,6% des départs en retraite. Le taux moyen de décote a été de 8,7%, pour un nombre moyen de 7 trimestres de décote.

En 2025, la **surcote** a concerné 631 liquidations, soit 22,2% des départs en retraite. Le taux moyen de surcote a été de 9,7%, pour un nombre moyen de 7,7 trimestres de surcote.

Risque Vieillesse à propos des liquidations

Répartition par motif de départ

Droit Direct - en 2025



	Total liquidations	Départs sans anticipation	Départs au titre des services actifs, insalubres et militaires	Départs au titre des enfants ⁽¹⁾	Autres départs anticipés ⁽²⁾	Départ suite invalidité
Effectif	2 848	1 127	1 175	203	293	50
%	100 %	39,6 %	41,2 %	7,1 %	10,3 %	1,8 %
Âge moyen	61,2 ans	63,9 ans	58,9 ans	60,5 ans	60,3 ans	62,0 ans

⁽¹⁾ Départs au titre des enfants : parent de 1 ou 2 enfants, parent de 3 enfants et plus, parent d'un enfant handicapé.

⁽²⁾ Autres départs anticipés : carrière longue, agent long malade, agent handicapé, accident du travail...

Répartition par collège et motif de départ

Droit Direct - en 2025

	Cadre	%	Maîtrise	%	Exécution	%
Départs sans anticipation	617	50 %	396	28,8 %	114	47,5 %
Départs au titre des services actifs, insalubres et militaires	434	35,2 %	670	48,8 %	71	29,6 %
Départs au titre des enfants	85	6,9 %	106	7,7 %	12	5,0 %
Autres départs anticipés	88	7,1 %	176	12,8 %	29	12,1 %
Départ suite invalidité	10	0,8 %	26	1,9 %	14	5,8 %
Total	1234	100 %	1 374	100 %	240	100 %

Effectifs par âge et sexe

Droit Dérivé - en 2025

2 249

NOUVELLES PENSIONS DE RÉVERSION

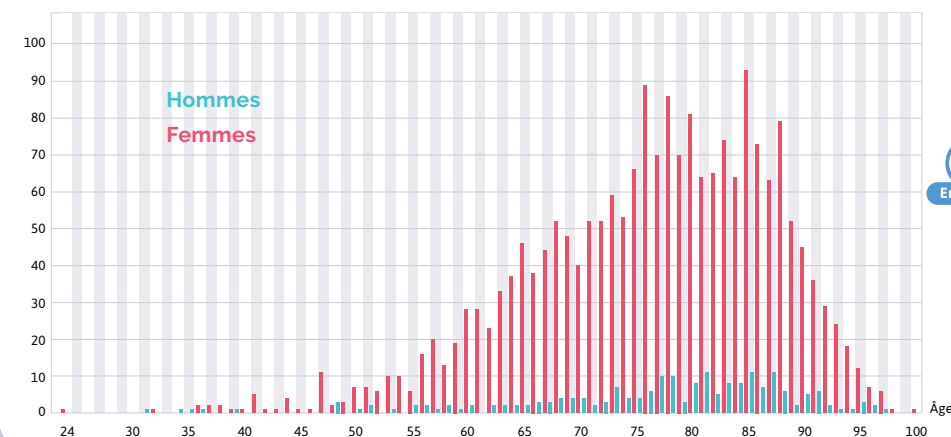
2 054 femmes
195 hommes

76,8 ans

D'ÂGE MOYEN

Pour les femmes, soit 91 % de la population, l'âge moyen à la réversion est de 76,8 ans contre 77,2 ans pour les hommes.

Nombre



Nouvelles pensions de réversion suite à décès

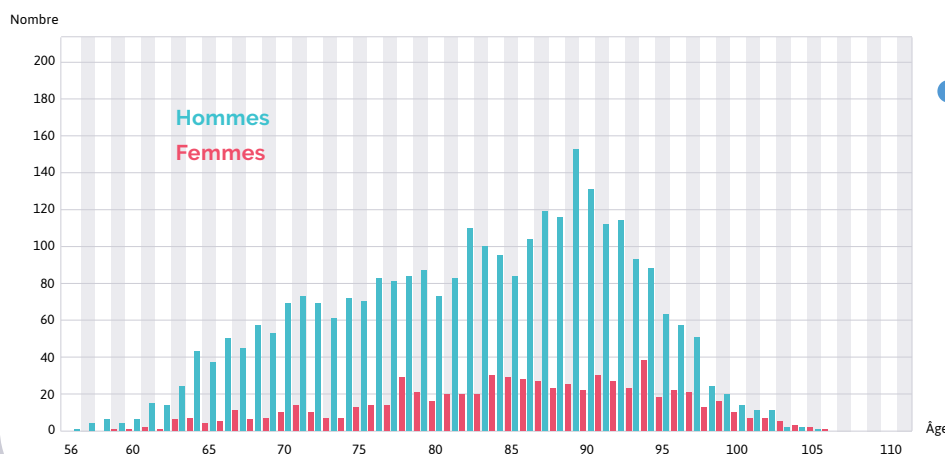
Droit Dérivé - en 2025

		Effectif	Âge moyen du droit direct à son décès
Décès en activité	Femmes	20	51,0
	Hommes	101	57,8
Décès en inactivité	Femmes	171	78,9
	Hommes	1 957	80,8
Total		2 249	

Risque Vieillesse à propos des décès

Effectifs par âge et par sexe

Droit Direct - en 2025



3 632

DÉCÈS DE
DROIT DIRECT

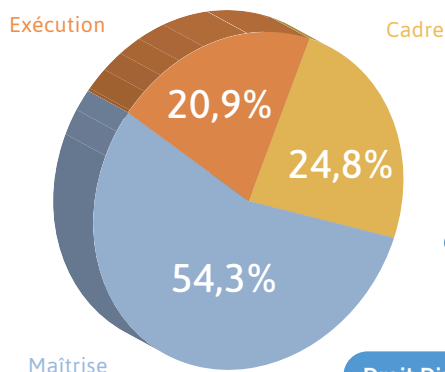
693 femmes
2 939 hommes

83,4 ans

D'ÂGE MOYEN
AU DÉCÈS

Pour les femmes,
l'âge moyen au décès
est de 85,9 ans
contre 82,8 ans
pour les hommes.

Effectifs par collège



Droit Direct - en 2025

Durée de versement, en années

Droit Direct - en 2025

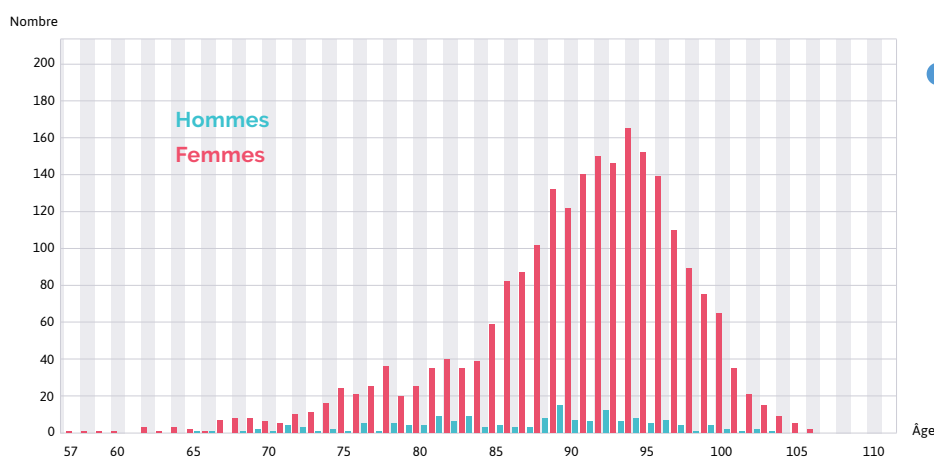
	Femmes	Hommes	Ensemble
Effectif	693	2 939	3 632
Durée maximum de versement	66 *	48,7	66
Durée moyenne de versement	30,6	27,1	27,7
Durée médiane de versement	31,7	28,7	29,2

* Durée maximum pour un départ à la retraite pour anticipation "parent de 3 enfants".

Risque Vieillesse à propos des décès

Effectifs par âge et par sexe

Droit Dérivé- en 2025



2 449

DÉCÈS DE
DROIT DÉRIVÉ

2 287 femmes
162 hommes

90,7 ans

D'ÂGE MOYEN
AU DÉCÈS

Pour les femmes,
l'âge moyen au décès
est de 91,0 ans
contre 87,1 ans
pour les hommes.

Durée de versement, en années

Droit Dérivé - en 2025

	Femmes	Hommes	Ensemble
Effectif	2 287	162	2 449
Durée maximum de versement	69,2	37,1	69,2
Durée moyenne de versement	18,3	10,5	17,7
Durée médiane de versement	15,0	9,0	14,5

Risque Vieillesse à propos des pensions

Montant* mensuel de la pension

en 2025



En savoir plus

		au 01/01/2026 Echéance du 01/01/2026	au 01/01/2025 Echéance du 01/01/2025	Décès 2025** Echéance du 01/01/2025	Liquidations 2025** Echéance du 01/01/2026
Effectif	Droit Direct	136 001	136 781	3 632	2 848
	Droit Dérivé	38 310	38 510	2 449	2 249
Montant total	Droit Direct	449 946 744	446 557 851	10 877 637	10 318 582
	Droit Dérivé	54 136 910	53 799 347	3 554 461	3 373 560
Montant moyen	Droit Direct	3 308	3 265	2 995	3 623
	Droit Dérivé	1 413	1 397	1 451	1 500

* Montant brut mensuel total, en euros, de la pension Vieillesse statutaire, après élévation à l'assiette minimale de pension, majoration enfants, compléments et réductions inclus le cas échéant, hors prestation complémentaire de réversion et complément au titre du minimum de Pension.

**Les suspensions et désuspensions de paiement ne sont pas décomptées.

Pensions d'orphelins

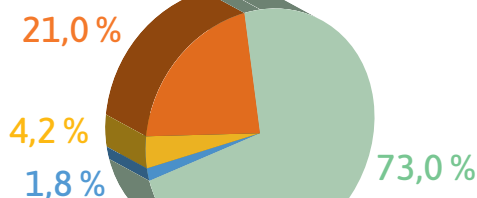
		au 01/01/2026 Echéance du 01/01/2026	au 01/01/2025 Echéance du 01/01/2025	Sorties 2025	Entrées 2025 Echéance du 01/01/2026
Temporaires	Effectif	909	911	127	125
	Montant moyen	401,2	398,7	403,2	398,5
Réversions	Effectif	176	168	24	32
	Montant moyen	417,6	466,2	883,2	435,8

Soumission CSG

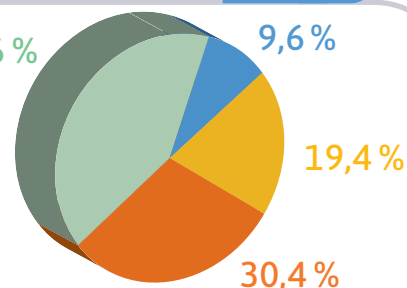
Droit Direct

Droit Dérivé

- Non soumis
- Taux réduit
- Taux médian
- Taux plein



au 1^{er} janvier 2026



au 1^{er} janvier 2026

Pension de coordination Régime Général

Majoration pour handicap

Majoration pour enfants élevés

Assiette minimale de pension (pensions élevées au minimum)

Prestation complémentaire de réversion

Minimum de pension

		Nombre	Montant moyen mensuel, en euros
Pension de coordination Régime Général	Droit Direct	1 979	135
	Droit Dérivé	576	122
Majoration pour handicap	Droit Direct	500	
	Droit Dérivé		
Majoration pour enfants élevés	Droit Direct	39 645	
	Droit Dérivé	13 581	
Assiette minimale de pension (pensions élevées au minimum)	Droit Direct	4 655	
	Droit Dérivé	5 134	
Prestation complémentaire de réversion	Droit Dérivé	6 169	
	Droit Direct	97	
Minimum de pension	Droit Direct		
	Droit Dérivé	1 012	

Risque Vieillesse à propos des pensions

Éléments constitutifs et Bonifications

Droit Direct

	au 01/01/2026	au 01/01/2025	Décès 2025*	Liquidations 2025*
ÉLÉMENTS STATISTIQUES				
Effectifs pensionnés	136 001	136 781	3 632	2 848
Âge moyen	72,9	72,5	83,4	61,2
Durée moyenne de versement de la pension			27,7	
COEFFICIENT DE LIQUIDATION MOYEN				
Coefficient principal ⁽¹⁾	68,1	68,1	69,4	67,1
Coefficient enfants ⁽²⁾	2,1	2,1	2,3	1,6
Coefficient de liquidation	70,2	70,2	71,7	68,7
AUTRES ÉLÉMENTS				
NR médian	150,0	150,0	120,0	195,0
NR moyen (arrondi au NR inférieur)	180,0	180,0	155,0	225,0
Coefficient hiérarchique moyen (y compris majoration d'ancienneté et hors élévation NR minimum) pour les pensions non forcées en montant	586,6	582,0	519,3	733,3
DURÉE VALIDÉE IEG MOYENNE				
Services en trimestres				
Services sédentaires	56,8	56,1	47,7	76,7
Services actifs	59,1	59,6	67,3	46,2
Services insalubres	9,3	9,3	7,6	7,4
Services militaires	2,9	3,0	4,4	2,2
Total	128,1	128,0	127,0	132,5
Bonifications en trimestres				
Bonification services militaires	0,5	0,5	0,7	0,4
Bonification services actifs	9,8	9,9	11,2	7,6
Bonification services insalubres	3,1	3,1	2,5	2,4
Bonification de services pour enfants	2,2	2,2	1,6	2,2
Total	15,6	15,7	16,0	12,6
Bonification campagnes militaires	0,4	0,5	1,5	0,1
Durée validée, y compris écrêtement ⁽³⁾ en trimestres	140,2	140,2	139,8	142,1
Durées d'assurances ⁽⁴⁾				
Durée d'assurance tous régimes	169,2	168,9	166,3	175,8
Durée d'assurance autres régimes	23,8	23,6	28,9	32,6

- (1) Le coefficient principal correspond au taux de liquidation lié aux annuités de services et de bonifications. Il intègre les coefficients de décote et surcote pour les cas concernés. Il n'est affiché que pour les pensions non forcées en montant.
- (2) Le coefficient enfants correspond au taux de liquidation lié à la majoration de pension pour 3 enfants et plus, il s'obtient en multipliant le coefficient principal par le taux de majoration enfants. Il n'est affiché que pour les pensions non forcées en montant.
- (3) Limitation des services et bonifications à durée requise IEG pour le pourcentage maximum de pension égal à 75% dans les IEG, et à 80% pour les campagnes militaires.
- (4) Uniquement pour les dossiers liquidés à partir du 01/07/2008.
- * Les suspensions et désuspensions de paiement ne sont pas décomptées.

Bonifications de services

Droit Direct

	Liquidations 2025	Au 1 ^{er} janvier 2026
Bonification services militaires	56 %	63 %
Bonification services actifs	72 %	79 %
Bonification services insalubres	17 %	19 %
Bonification de services pour enfants	22 %	22 %

Risque Vieillesse à propos des pensions

Retraites progressives

Montant* mensuel de la pension

	au 01/01/2026	au 01/01/2025	Sorties 2025	Entrées 2025
Effectif	55	13	4	46
Montant minimum	42,62	56,08		
Montant moyen	747,27	904,32	856	712,42
Montant médian	736,6	1 054,13		
Montant médian agents en activité IEG	1 018,03	1 273,05		
Montant maximum	2 290,01	2 290,01		

* Montant brut mensuel total, en euros, de la pension de retraite progressive incluant la majoration enfants.
La revalorisation 2026 des pensions n'a pas été prise en compte lors du calcul des retraites progressives au 01/01/2026.

Emploi occupé : Temps travaillé / Temps cotisé

	En 2026	En 2025
Effectifs en activité dans les IEG	43	10
Taux d'activité moyen	63,99	61,98
Taux de cotisation moyen	81,4	74,99
Nb. Temps partiel cotisé temps plein	23	4
Nb de dossiers ayant changé de taux d'activité ou de cotisation depuis le début de leur retraite progressive	3	1

Sortie du dispositif

	En 2025	En 2024
Liquidation définitive	4	1
Âge moyen à la liquidation définitive	62,8	62,8
Durée moyenne en mois de versement avant retraite définitive	14	12

À la liquidation retraite progressive

Âge	Femmes	Hommes	Ensemble
60	4	6	10
61	10	18	28
62	1	6	7
63	-	5	5
64	1	3	4
65	-	1	1
Total	16	39	55

55

pensionnés de droit
direct en retraites
progressives

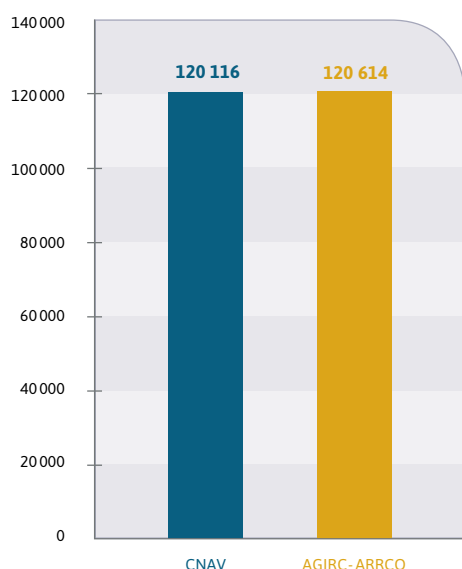
61,77

d'âge moyen

Risque Vieillesse

à propos de l'adossement financier aux régimes de droit commun

Effectifs de retraités adossés, par régime

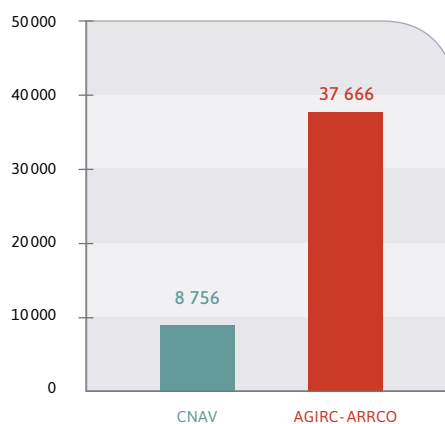


Droit Direct - au 31 décembre 2025

120 116

retraités adossés
CNAV de droit direct

Effectifs de retraités adossés, par régime



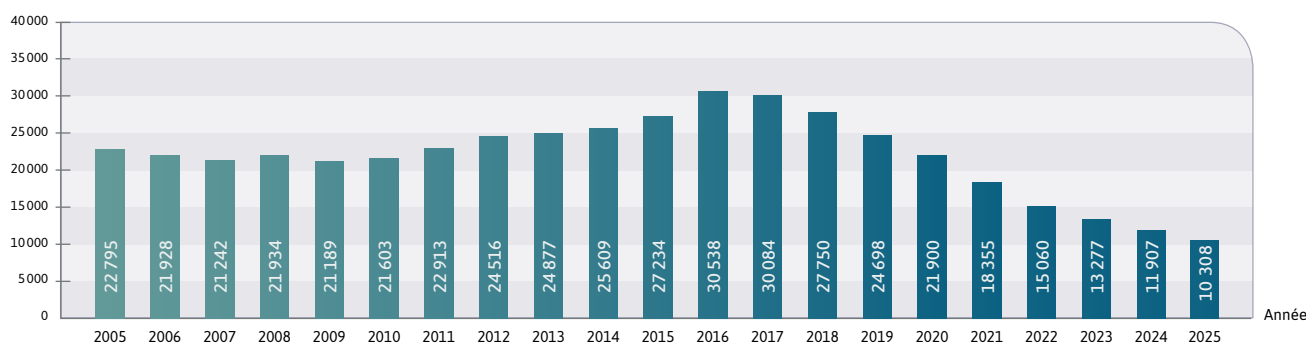
Droit Dérivé - au 31 décembre 2025

10 308

préretraités

au 31 décembre 2025

Effectifs de préretraités ⁽¹⁾



(1) préretraités au sens des conventions financières d'adossement signées avec les régimes de droit commun. C'est-à-dire les retraités des IEG n'ayant pas encore atteint les conditions du taux plein au régime général.

Risque Vieillesse

à propos de l'adossement financier aux régimes de droit commun

Liquidations* de pensions adossées, par régime

en 2025

Droit Direct

CNAV

4 152

AGIRC-ARRCO

4 049

Droit Dérivé

AGIRC-ARRCO

2 173

0 500 1000 1500 2000 2500 3000 3500 4000 4500 5000 5500 6000 6500 7000

* liquidations de l'année, y compris les liquidations rétroactives enregistrées au 9 avril 2026.

Décès de retraités adossés, par régime

en 2025

Droit Direct

CNAV

3 532

AGIRC-ARRCO

3 524

Droit Dérivé

CNAV

873

AGIRC-ARRCO

2 401

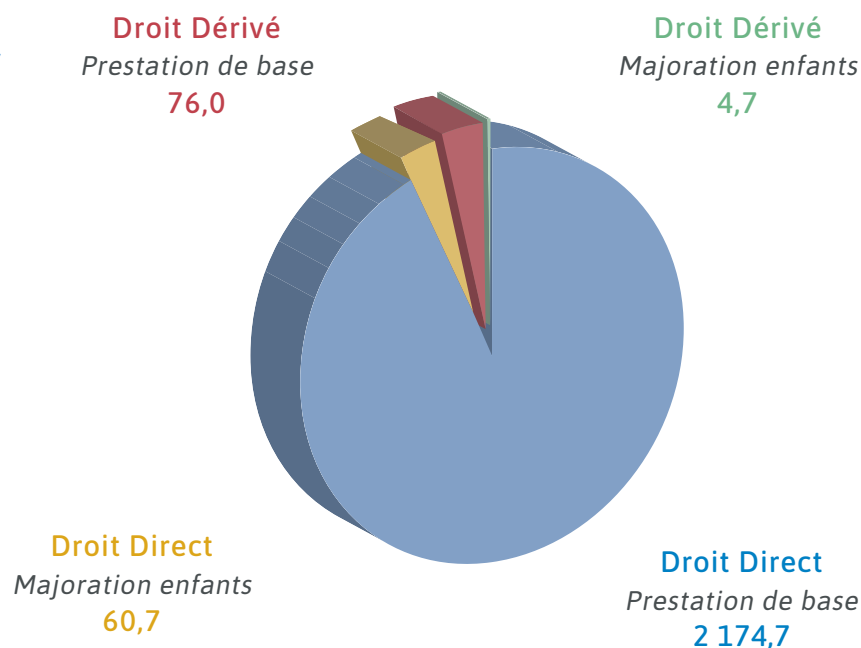
0 500 1000 1500 2000 2500 3000 3500 4000 4500 5000 5500 6000 6500 7000

Risque Vieillesse

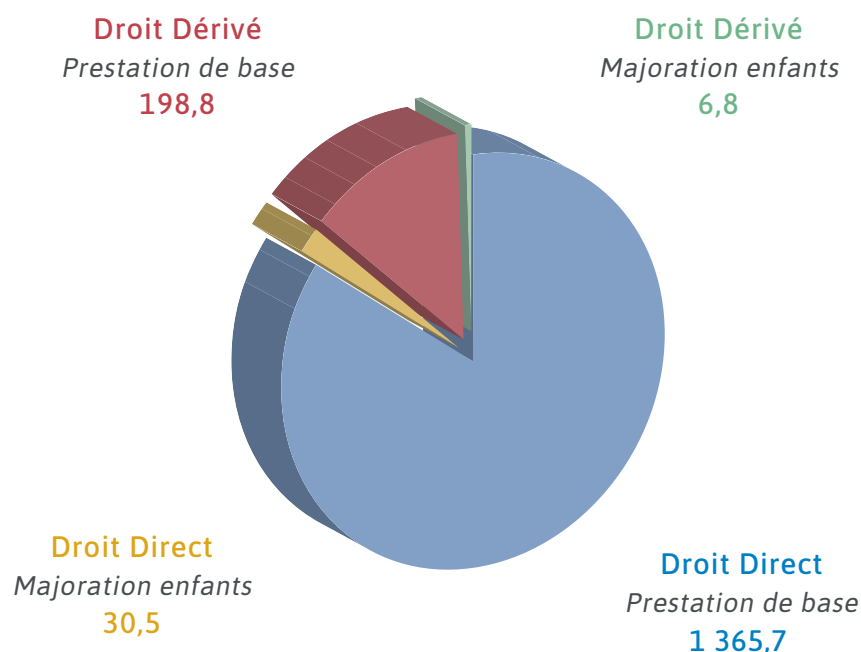
à propos de l'adossement financier aux régimes de droit commun

Masse de prestations ⁽¹⁾ adossées, par régime

en 2025



CNAV
2 316
millions d'euros



AGIRC-ARRCO
1 602
millions d'euros

Hors produits à recevoir, charges à payer et régularisation financière exercice prescrit (total -1,35 millions d'euros)

(1) montants totaux payés en N, y compris rappels, en euros

Autres Risques

Sommaire

1 à propos du risque Invalidité

- 27 Effectifs pensionnés par prestation
- 27 Effectifs et montant moyen

2 à propos du risque Décès

- 28 Prestations servies

3 à propos du risque Accident du travail / Maladie Professionnelle

- 29 Rentes : Effectifs de prestataires
- 29 Prestations servies (rentes / capitaux)

4 Autres Prestations statutaires

- 30 Avantages Familiaux

Autres Risques

à propos du risque Invalidité

Effectifs de pensionnés

au 1^{er} janvier 2026

	Effectifs	%
Invalidités	3 461	
avec compléments	2 378	
avec Majoration Tierce Personne	41	
Répartition par catégorie		
catégorie 1	1 060	30,6 %
catégorie 2	2 359	68,2 %
catégorie 3	42	1,2 %

51,8 ans

D'ÂGE MOYEN
DES PENSIONNÉS

Effectifs et montant moyen

Entrées en 2025

	Effectifs	%	Montants moyens mensuels, échéance du 1 ^{er} janvier 2026 en euros
Entrées	486		Pension (hors complément) 1 693
avec compléments invalidité	350		Complément 907
Répartition par catégorie			
catégorie 1	208	42,8 %	
catégorie 2	273	56,2 %	
catégorie 3	5	1,0 %	

Effectifs et montant moyen

Sorties en 2025

	Effectifs	%	Montants moyens mensuels, échéance du 1 ^{er} janvier 2025 en euros
Sorties (décès, mise en inactivité, retour en activité)	287		Pension (hors complément) 1 733
avec compléments invalidité	213		Complément 918
Répartition par catégorie			
catégorie 1	69	24,0 %	
catégorie 2	214	74,6 %	
catégorie 3	4	1,4 %	

Au 1^{er} avril 2026, **2 prestations invalidité de catégorie 1** concernant des agents cotisants «autres Risques» (agents statutaires embauchés à compter du 1^{er} septembre 2023) et ayant des dates de **jouissance 2025** sont présentes. La création de ces prestations a eu lieu rétroactivement début 2026 : aucun paiement au titre du **risque Invalidité** n'a été effectué en **2025** pour cette population.

Autres Risques

à propos du risque Décès

Prestations servies

au 1^{er} janvier 2026

Rentes

Nombre 5

en 2025

Capitaux

Capitaux décès suite décès pensionnés et invalides cat.2&3

En 2025

En 2024

En nombre

3 204

3 168

Montant moyen (en euros)

8 176

7 996

Age moyen des ayants droit

70,6

70,8

dont conjoints

79,2

79,2

enfants

57,5

57,4

Age moyen des ouvriers droit au décès

83,0

83,0

Capitaux décès suite décès en activité ou en invalidité cat.1

En 2025

En 2024

En nombre

90

114

Montant moyen (en euros)

3 802

3 658

Age moyen des ayants droit

39,1

38,0

dont conjoints

50,5

52,3

enfants

18,4

17,6

Age moyen des ouvriers droit au décès

50,0

50,1

4 décès concernant des agents cotisants «autres Risques» (agents statutaires embauchés à compter du 1^{er} septembre 2023) ont eu lieu en **2025**.

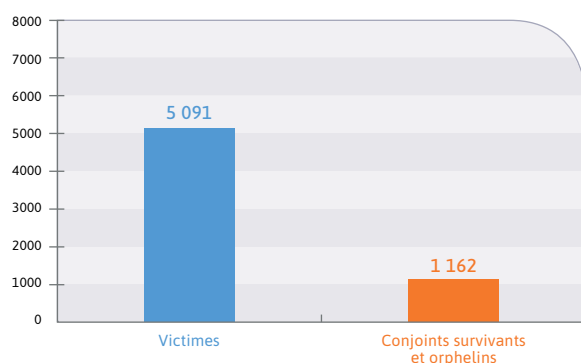
Sur ces 4 décès, un capital décès suite décès en activité a été versé **début 2026**. Aucun paiement au titre du risque Décès pour cette population n'a été effectué en **2025**.

Autres Risques

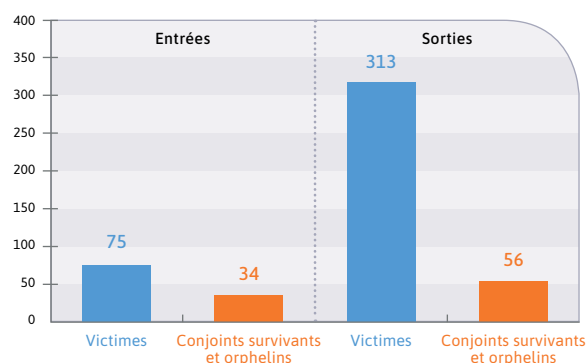
à propos du risque AT/MP*

* Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

Rentes : effectifs de prestataires



au 1^{er} janvier 2026



entrées et sorties en 2025

Prestations servies

au 1^{er} janvier 2026

Rentes

		Nombre	Montant moyen ⁽¹⁾ mensuel en euros	Âge moyen des prestataires
Rentes AT / MP	Victimes	5 581	399	73,7
	Conjoints survivants et orphelins suite AT/MP mortel	1 165	1 945	74,9
Majoration pour faute inexcusable de l'employeur	Victimes	138		
	Conjoints survivants et orphelins	164		
Majoration Tierce-Personne / Prestation Complémentaire pour Recours à Tierce Personne	Victimes	16		

en 2025

Capitaux

		Nombre	Montant moyen ⁽¹⁾ en euros
Indemnités en capital	Victimes	66	2 246
Rachats	Victimes	8	1 059
Faute Inexcusable de l'Employeur	Victimes	4	2 582
Rachats Faute Inexcusable de l'Employeur	Victimes	3	15 751
	conjoints survivants et orphelins	-	-
Préjudices Extra Patrimoniaux	Victimes	17	46 365
	conjoints survivants et orphelins	6	71 967

(1) montant y compris FIE, MTP.

Aucun paiement au titre du **risque AT/MP** n'a été effectué en 2025 concernant des agents cotisants «autres Risques» (agents statutaires embauchés à compter du 1er septembre 2023).

Autres Risques

Autres Prestations statutaires

Avantages familiaux

	Nombre de prestations au 31 décembre 2025	Nombre de capitaux en 2025
Sursalaire familial / Forfait Familial ⁽¹⁾ / Indemnité Statutaire Orphelin Total ⁽²⁾	2 010	
Aide aux frais d'études	2 056	
Aide aux frais d'études forfaitaire		110
Prime d'union		228
Prime de naissance ou d'adoption		16

(1) À compter de janvier 2019, création du Forfait familial. Durant la période transitoire 2019-2028, pas de distinction entre le sursalaire familial et le forfait familial en paie.

(2) À compter de mars 2018, l'Indemnité Statutaire Orphelin Total [ISOT] est cumulée au Sursalaire familial en paie

Aucun paiement de ces **autres prestations statutaires** n'a été effectué en **2025** au bénéfice d'agents cotisants «autres Risques» (agents statutaires embauchés à compter du 1er septembre 2023).

Historiques

Sommaire

1 Historiques cotisants

- 32 Cotisants
- 33 Salaires
- 34 Cotisations

2 Historiques vieillesse

- 35 Pensionnés
- 38 Liquidations
- 43 Décès
- 45 Adossement
- 46 Pensions de coordination régime général

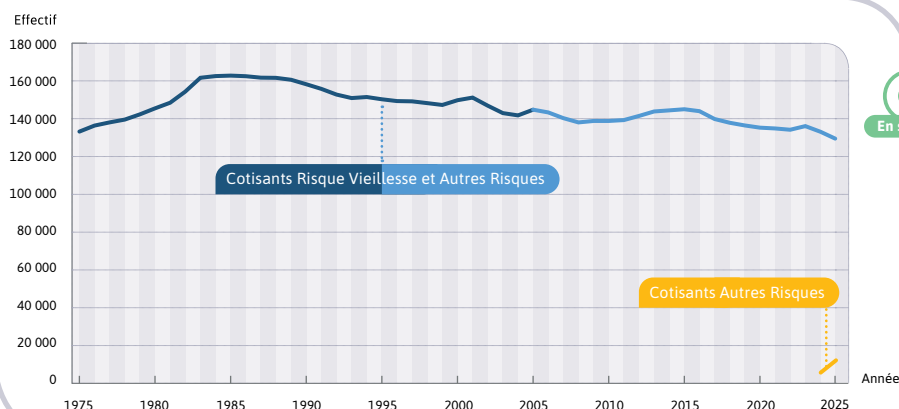
4 Historiques autres risques

- 47 Risque Invalidité
- 48 Risque Décès
- 49 Risque Accident du Travail / Maladie Professionnelle
- 50 Autres Prestations statutaires

Historiques à propos des cotisants

Effectifs des cotisants

au 1^{er} juillet de l'année



ATTENTION

- > Pour les données antérieures à 2005 : données de la compensation inter-régimes, c'est-à-dire hors cotisants des DOM.
- > À partir de 2005 : données résultant des DADS, y compris les cotisants DOM.
- > À partir de 2018 : données résultant des DSN.

Âge moyen

au 31 décembre de l'année

Cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques

Femmes Hommes Ensemble

	Femmes	Hommes	Ensemble
2015	41,7	41,8	41,8
2016	41,5	41,5	41,5
2017	41,8	41,2	41,4
2018	42,2	41,4	41,6
2019	42,6	41,6	41,9
2020	43,0	41,8	42,1
2021	43,3	42,0	42,3
2022	43,5	42,0	42,4
2023	43,8	42,3	42,7
2024	44,5	42,9	43,4
2025	45,2	43,6	44,1



Cotisants Autres Risques

	Femmes	Hommes	Ensemble
2023	31,6	30,1	30,5
2024	33,2	31,2	31,8
2025	33,8	31,8	32,4

Cotisants Risque

Vieillesse et Autres Risques en service actif

en SA

	en SA
2015	45,5 %
2016	44,9 %
2017	45,8 %
2018	45,3 %
2019	44,9 %
2020	43,6 %
2021	43,6 %
2022	43,6 %
2023	43,0 %
2024	42,9 %
2025	42,6 %



au 31 décembre de l'année

Effectif moyen*

de l'année

Actifs Préretraités ⁽¹⁾

	Actifs	Préretraités ⁽¹⁾
2015	145 644	26 325
2016	143 583	28 792
2017	140 548	30 422
2018	138 706	28 848
2019	137 134	26 078
2020	135 944	23 102
2021	135 427	19 989
2022	135 513	16 582
2023	135 775	14 022
2024	133 091	12 438
2025	129 150	11 019



Les effectifs présentés ci-contre comptabilisent les cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques.

* Effectif moyen =
(Effectif 1/1/n + effectif 1/1/n+1) / 2

(1) préretraités au sens des conventions financières d'adossment signées avec les régimes de droit commun. C'est-à-dire les retraités des IEG n'ayant pas encore atteint les conditions du taux plein au régime général.

Historiques cotisants à propos des salaires

Masse salariale totale*

de l'année



Assiette	T1 ou TA	T2	TB	TC	Totale
2015	6 160 337 816	671 225 839	2 101 093 771	62 840 469	9 010 681 180
2016	6 232 825 325	663 617 698	2 235 480 426	73 783 788	9 221 442 323
2017	6 299 903 690	663 744 202	2 289 466 193	79 152 251	9 351 009 241
2018	6 256 226 879	679 485 158	2 293 731 093	71 319 144	9 323 209 188
À compter du 1 ^{er} Janvier 2019, les 2 régimes de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO ont fusionné pour créer un régime unique : Agirc-Arrco					
2019	6 213 436 031	2 946 981 948			9 177 502 988
2020	6 145 307 279	2 869 336 299			9 030 408 539
2021	6 010 372 293	2 837 001 834			8 857 242 615
2022	5 896 486 302	2 907 107 988			8 824 100 544
2023	6 286 729 535	3 134 021 349			9 430 655 793
2024	6 426 854 791	3 036 503 176			9 472 661 011
2025	6 289 796 153	3 005 075 061			9 299 507 868

sources DSN et DADS,
seuls les cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques sont comptabilisés

* Masse salariale totale - en euros - comprenant les actifs et les pré-retraités.

P = plafond de la sécurité sociale
de l'année considérée

T 1 = tranche 1 = 0 à P

T 2 = tranche 2 = P à 3 P

T A = tranche A = 0 à P

T B = tranche B = P à 4 P

T C = tranche C = 4 P à 8 P

ARRCO

AGIRC

T1 ou TA = Tranche 1 ou tranche A =
0 à P (resp. AGIRC-ARRCO, CNAV)

T2 = Tranche 2 = P à 8 P (AGIRC-ARRCO)

Assiette régime spécial

de l'année

masse salariale des actifs*

2015	6 014 190 220
2016	6 054 362 534
2017	5 899 001 463
2018	5 870 742 524
2019	5 884 051 483
2020	5 889 118 632
2021	5 919 301 733
2022	6 012 494 317
2023	6 545 052 483
2024	6 610 434 738
2025	6 602 714 910

sources DSN et DARS

* Masse salariale des actifs, hors primes - en euros.

Historiques cotisants

à propos des cotisations

Taux de cotisations salariales et patronales

Taux définitifs de l'année	Cotisation salarié	Cotisation employeur	
		Cotisation vieillesse base	Cotisation vieillesse spécifique et autre risques
2015	12,43 %	27,37 %	5,49 %
2016	12,48 %	28,24 %	5,77 %
2017	12,63 %	29,90 %	6,69 %
2018	12,68 %	29,97 %	6,89 %
2019	12,73 %	30,42 %	6,28 %
2020	12,78 %	29,70 %	6,13 %



Taux *	Cotisation salarié	Cotisation employeur	
		Cotisation vieillesse base	Cotisation vieillesse spécifique et autre risques
du 1^{er} janvier 2021 au 30 avril 2022	12,78 %	29,70 %	5,62 %
du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023	12,78 %	25,90 %	3,80 %
du 1^{er} mai 2023 au 31 août 2023	12,78 %	27,06 %	2,80 %

Taux *	Cotisation salarié	Cotisation employeur		
		Cotisation vieillesse base	Cotisation RS vieillesse	Cotisation RS autres risques
du 1^{er} septembre 2023 au 30 avril 2024	12,78 %	27,06 %	0,10 %	2,70 %
du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025	12,78 %	27,06 %	1,00 %	2,15 %
du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026	12,78 %	26,73 %	0,90 %	2,60 %

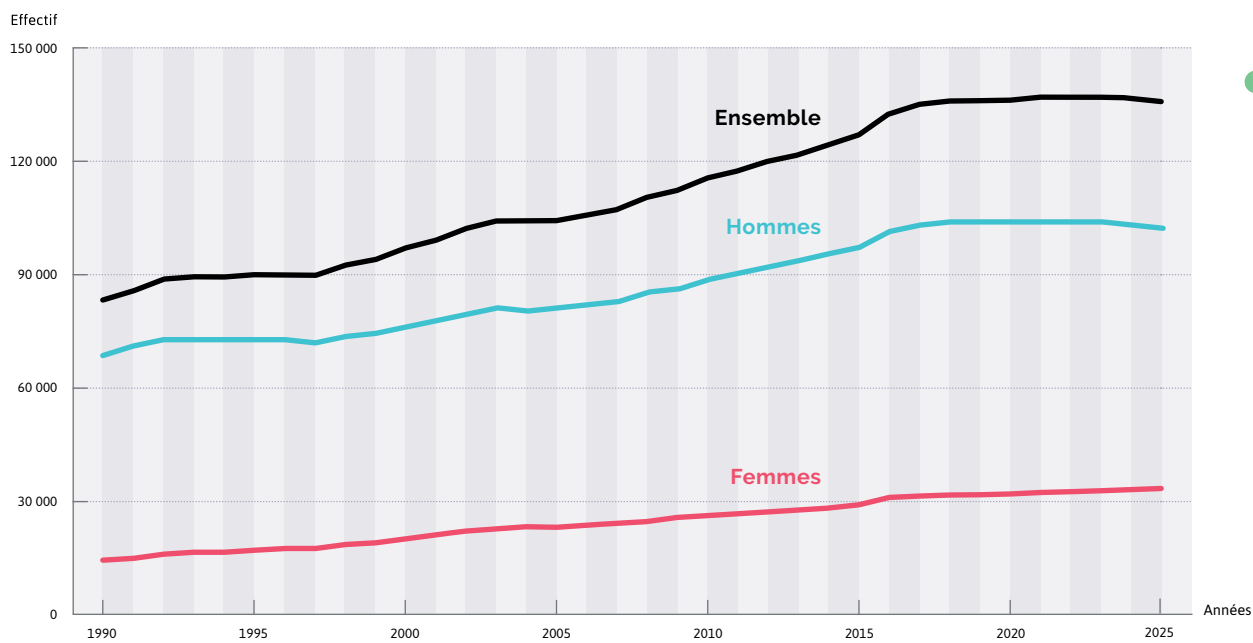
* Les modalités de détermination des taux de cotisation patronaux ont été modifiées dans le cadre du transfert du recouvrement des cotisations au 1^{er} janvier 2022.

source : Rapport Comptable et Financier

Historiques vieillesse à propos des pensionnés

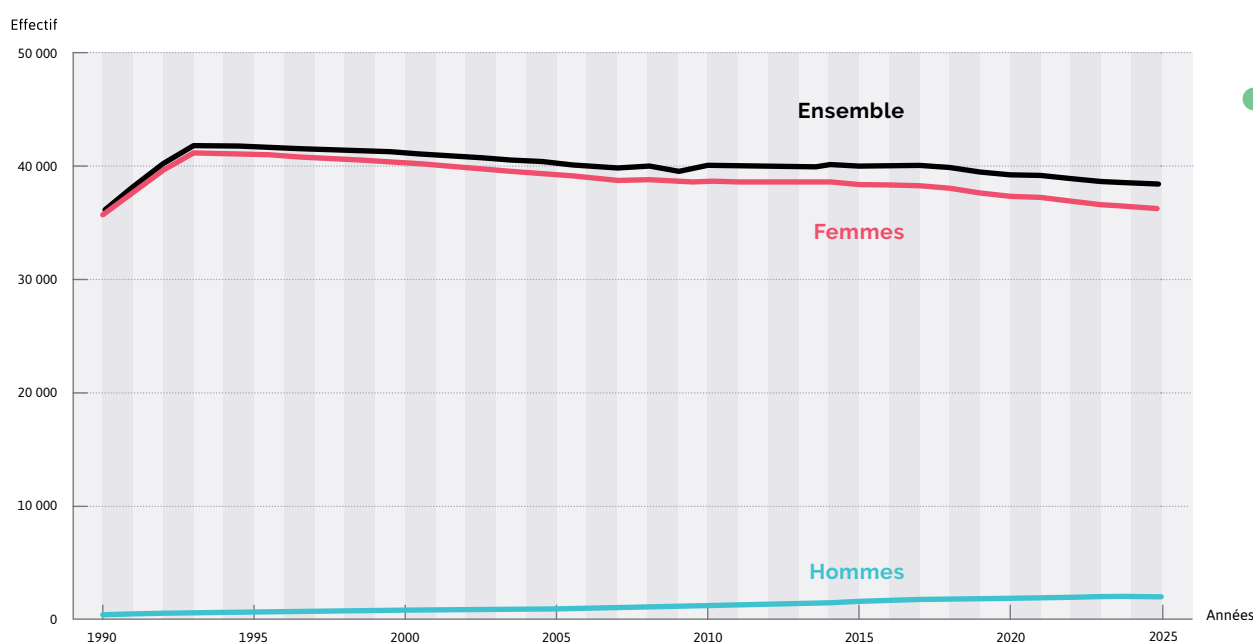
Pensionnés par sexe

Droit Direct



Pensionnés par sexe

Droit Dérivé

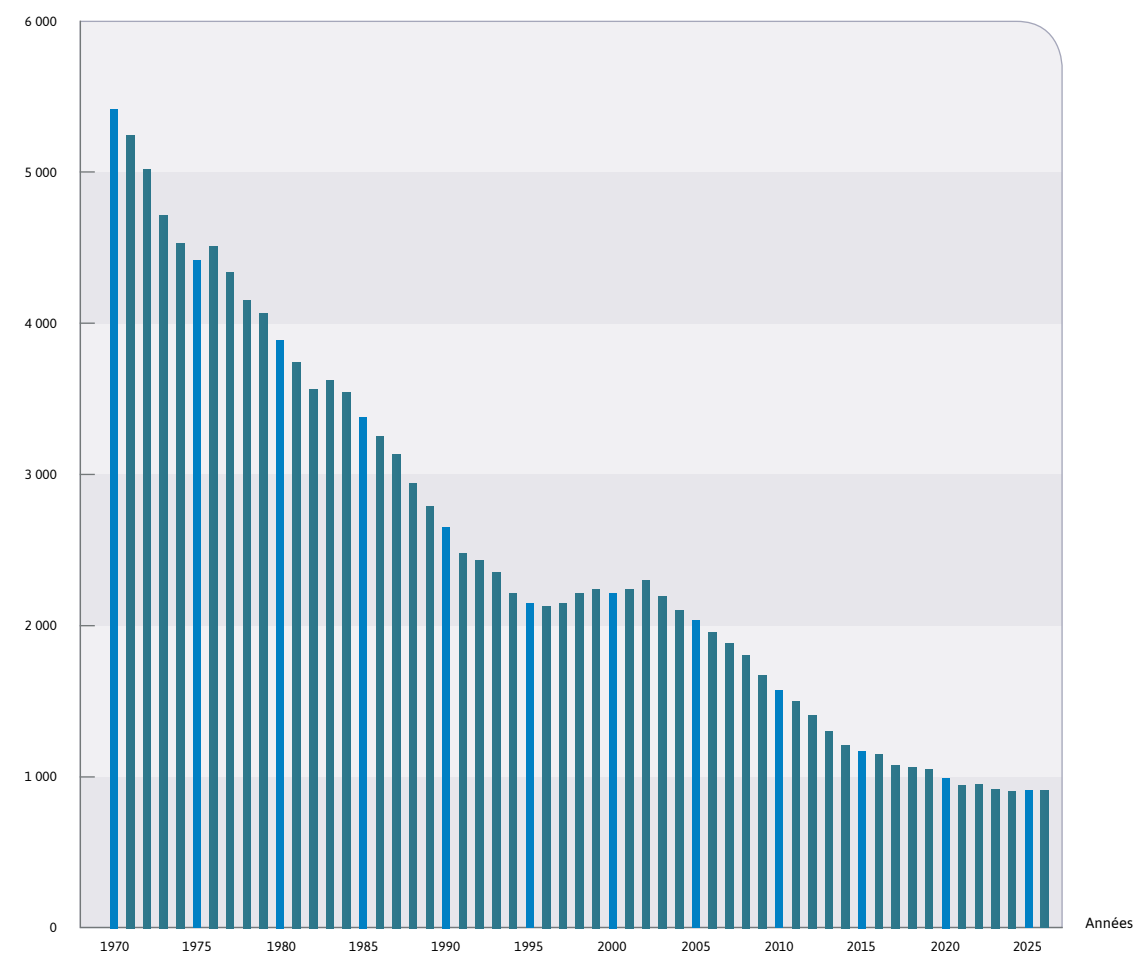


Historiques vieillesse à propos des pensionnés

Orphelins

au 1^{er} janvier de l'année

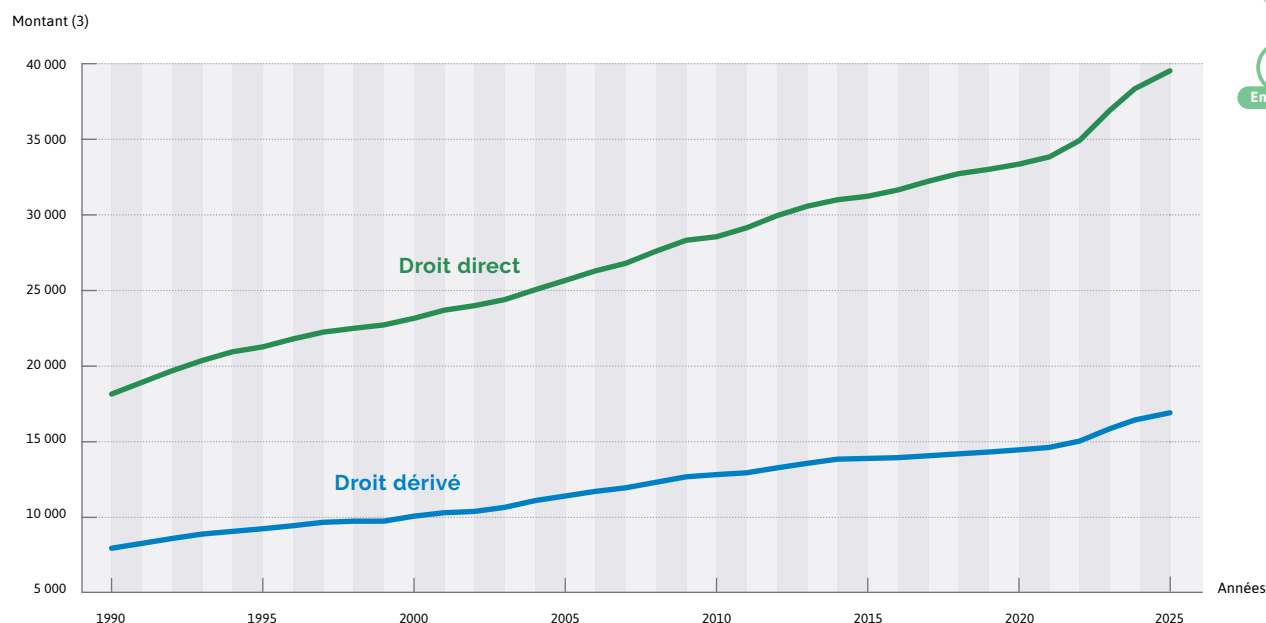
Effectif



En savoir +

Historiques vieillesse à propos des pensionnés

Pension ⁽¹⁾ annuelle moyenne ⁽²⁾

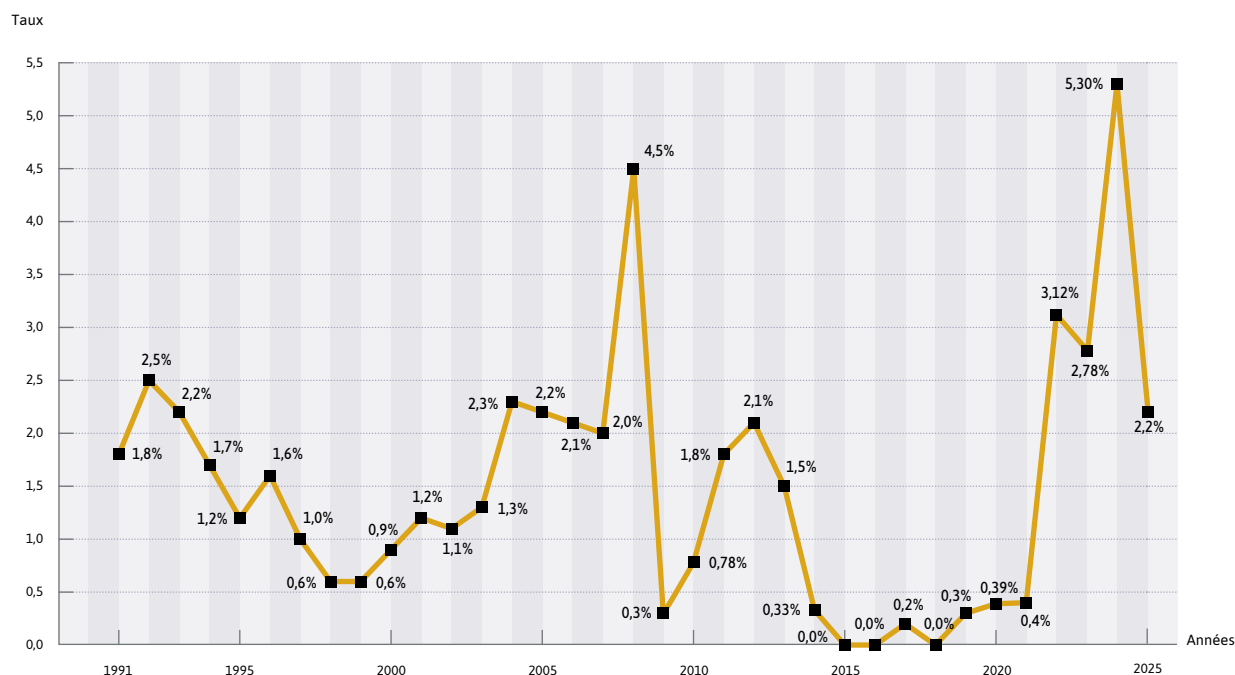


(1) Pension annuelle moyenne brute, y compris majoration enfants, en euros.

(2) Moyenne = (pension au 1/1/n annualisée + pension au 1/1/n+1 annualisée) / 2.

(3) En euros courants.

Taux de revalorisation des pensions*



Jusqu'à 2008, les pensions étaient revalorisées selon le SNB. Entre 2009 et 2013, les pensions étaient revalorisées au 1^{er} avril de chaque année, en fonction de l'évolution des prix à la consommation, hors tabac. Entre 2014 et 2018, les pensions étaient revalorisées au 1^{er} octobre. Depuis 2019, les pensions sont revalorisées au 1^{er} janvier. Toutes les valeurs indiquées sont en moyenne annuelle.

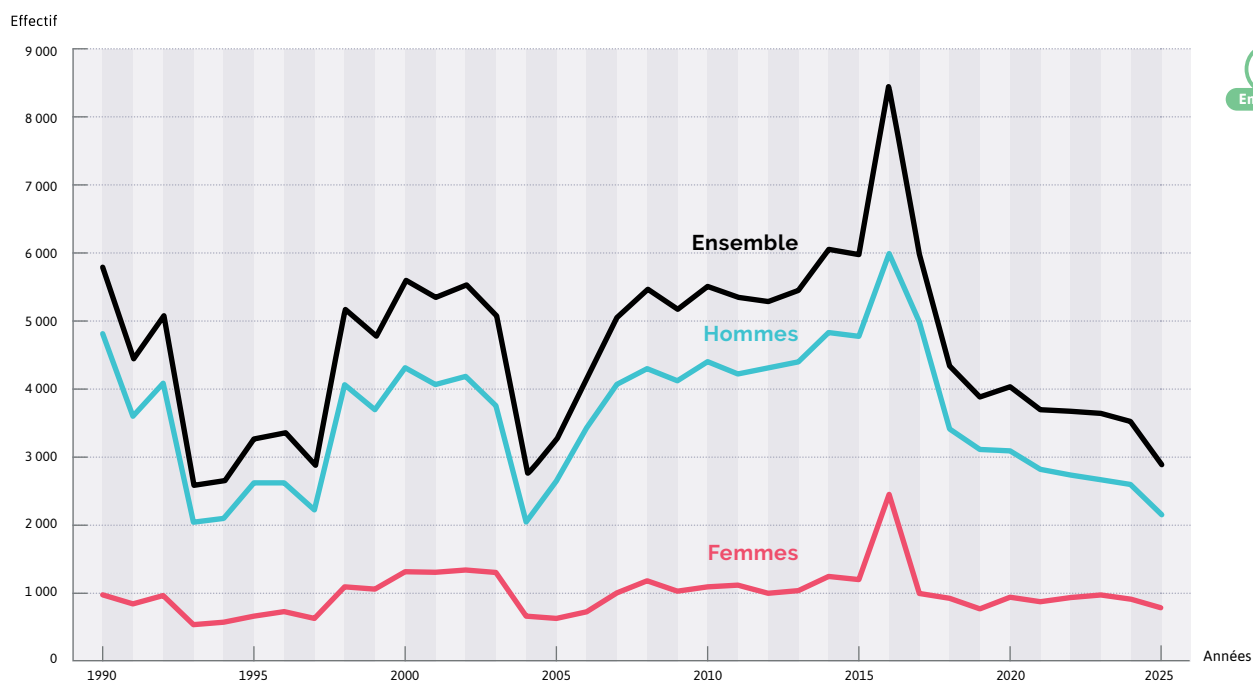
* Suite à l'application de la revalorisation différenciée au 1^{er} janvier 2020 (cf. article 81 de la LFSS 2020), le taux de revalorisation moyen est de 0,71% pour les droits dérivés et de 0,35% pour les droits directs en 2020.



Historiques vieillesse à propos des liquidations

Liquidations par sexe

Droit Direct

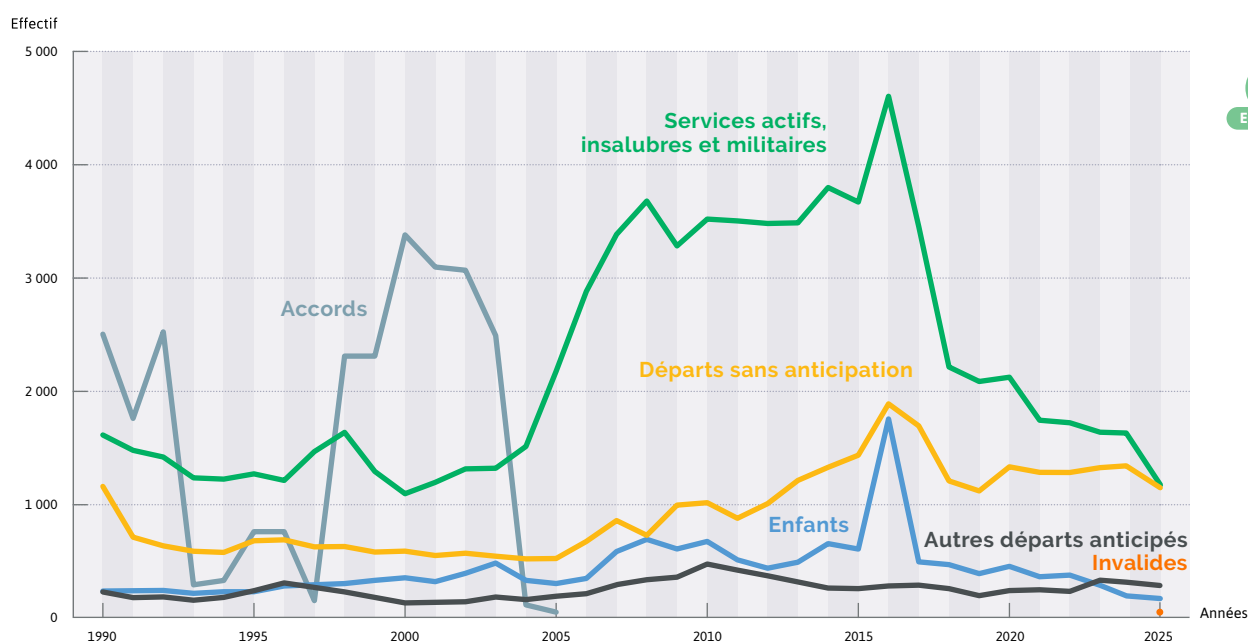


Le pic de 2016 provient des départs avant la modification des règles de départ au titre des parents de 3 enfants.



Liquidations par motif de départ

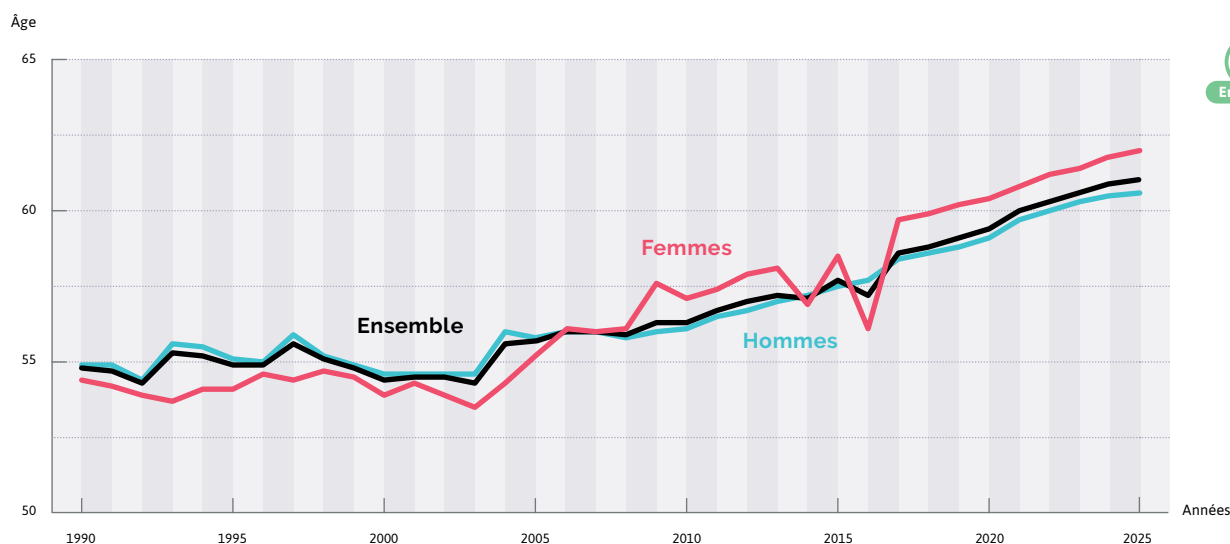
Droit Direct



Historiques vieillesse à propos des liquidations

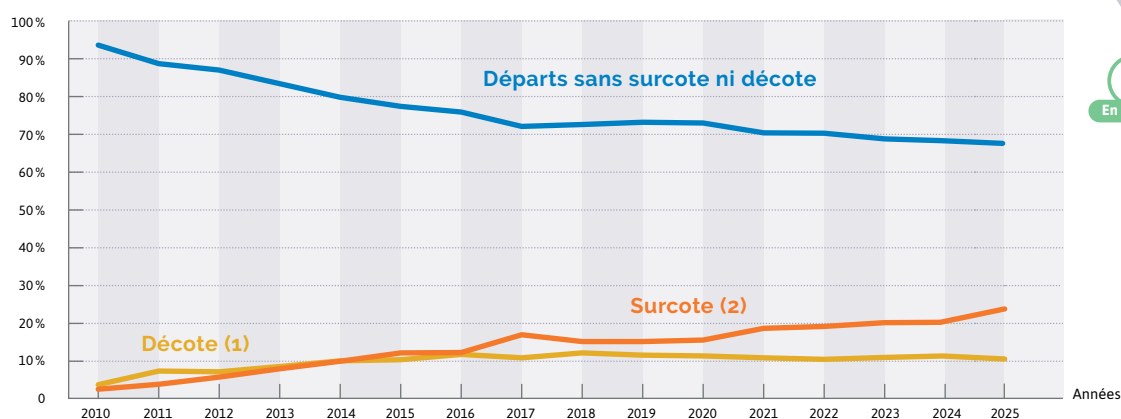
Liquidations : âge moyen par sexe

Droit Direct



Décote et surcote

Droit Direct

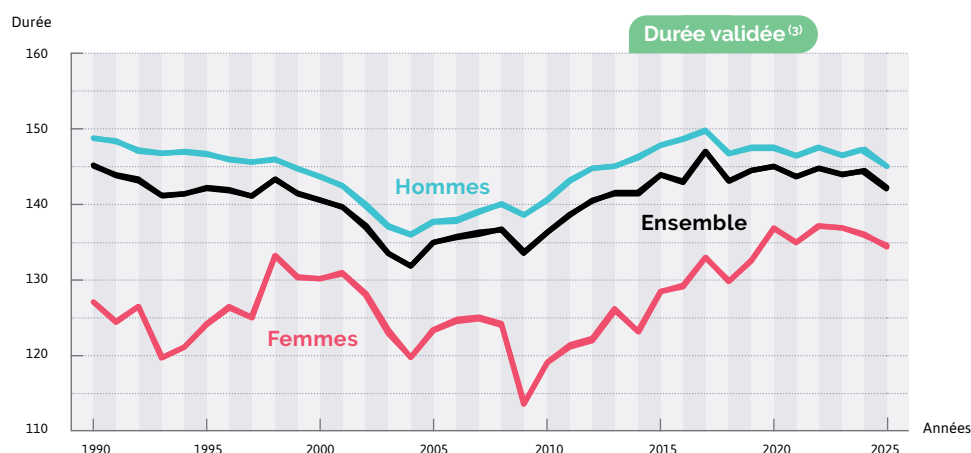
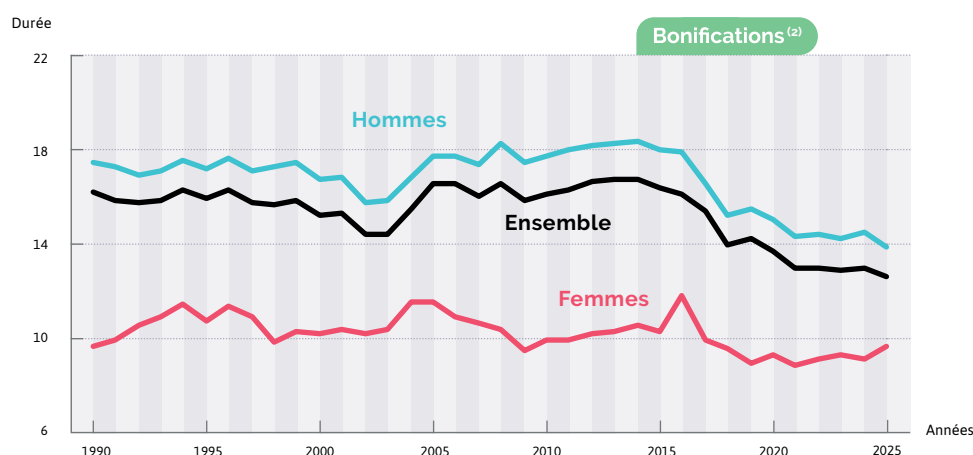
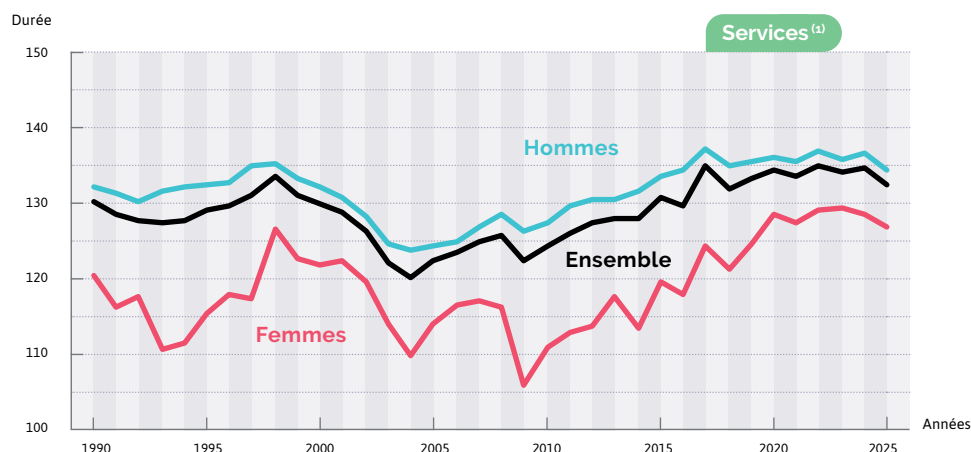


(1) à compter du 1^{er} juillet 2010 / (2) à compter du 1^{er} juillet 2008.

Historiques vieillesse à propos des liquidations

Liquidations : durée moyenne par sexe, en trimestres

Droit Direct



(1) Services = sédentaires, actifs, insalubres, militaires, invalidité.

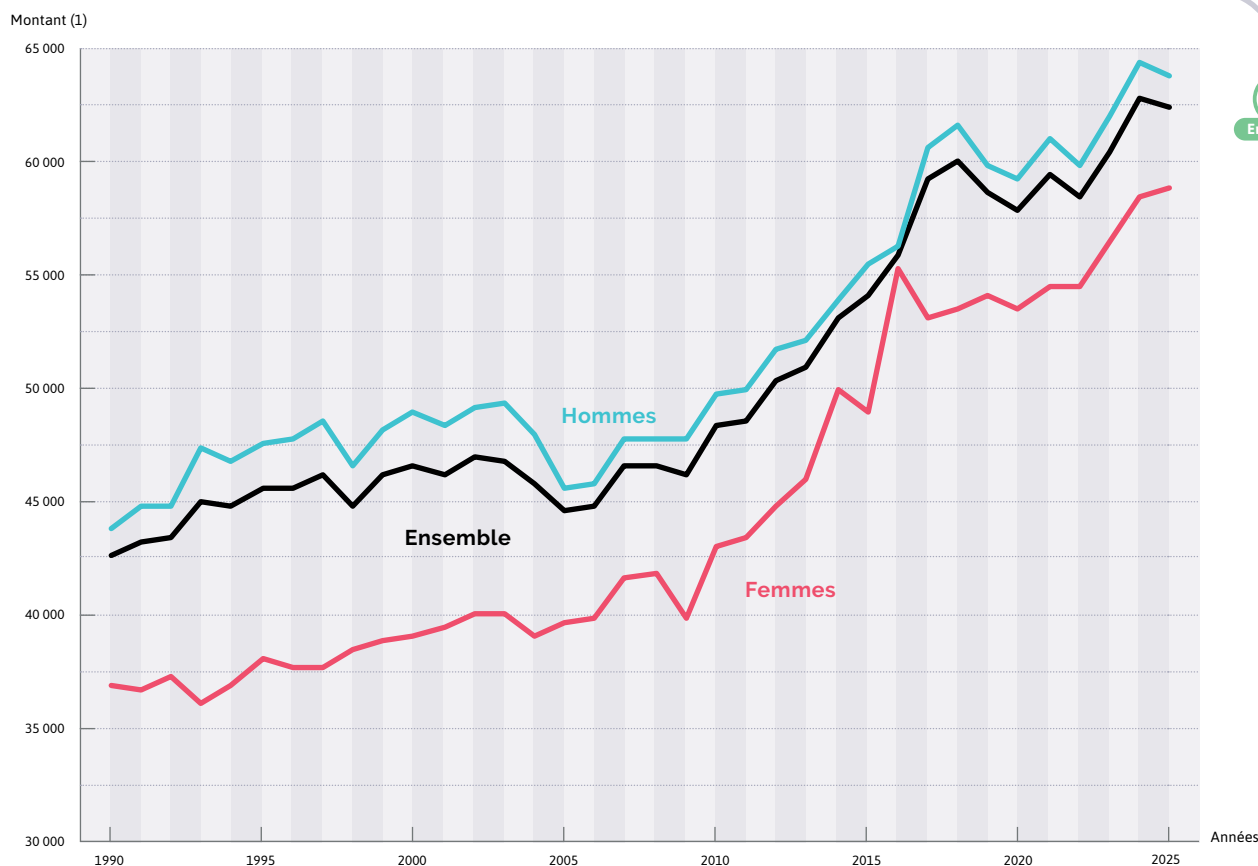
(2) Bonifications = enfants, actifs, militaires, insalubres.

(3) Limitation des services et bonifications à durée requise IEG pour le pourcentage maximum de pension égal à 75 % dans les IEG, et à 80 % pour les campagnes militaires.

Historiques vieillesse à propos des liquidations

Liquidations : salaire annuel moyen liquidable par sexe

Droit Direct

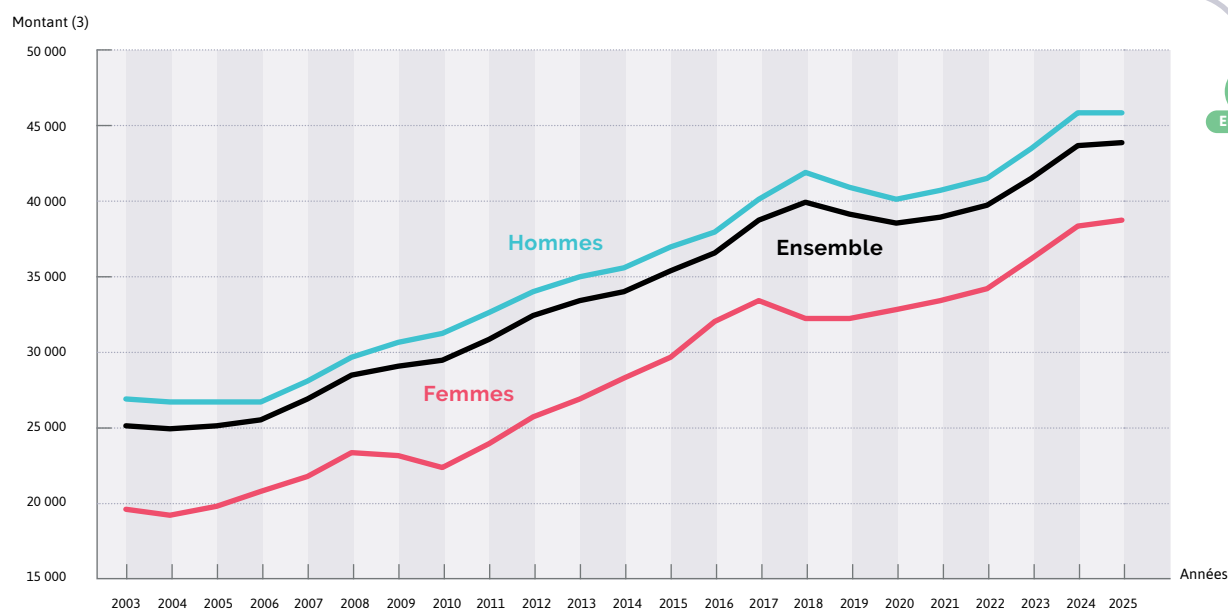


(1) En Salaire national de base moyen au 01/01/2025.



Liquidations : pension ⁽¹⁾ annuelle moyenne ⁽²⁾ par sexe

Droit Direct



(1) Montant brut annuel, en euros, de la pension vieillesse statutaire, y compris majorations enfants.

(2) Moyenne = (pension au 1/1/n annualisée + pension au 1/1/n+1 annualisée) / 2.

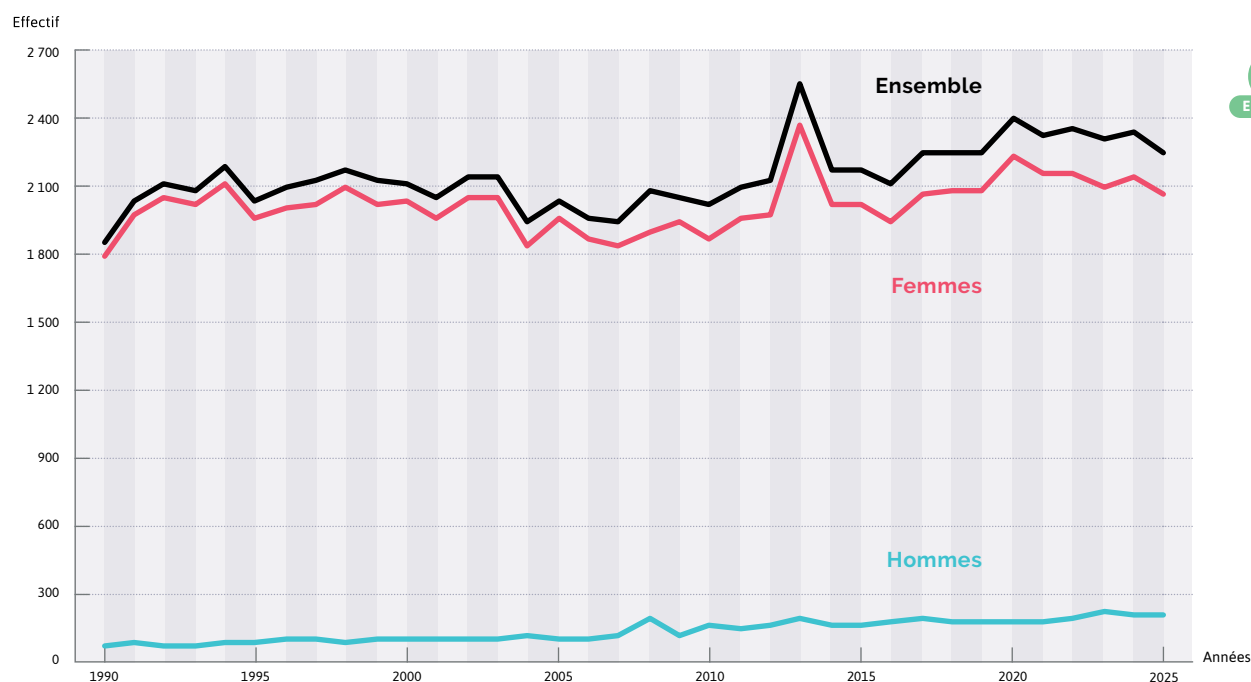
(3) En euros courants.



Historiques vieillesse à propos des liquidations

Liquidations par sexe

Droit Dérivé

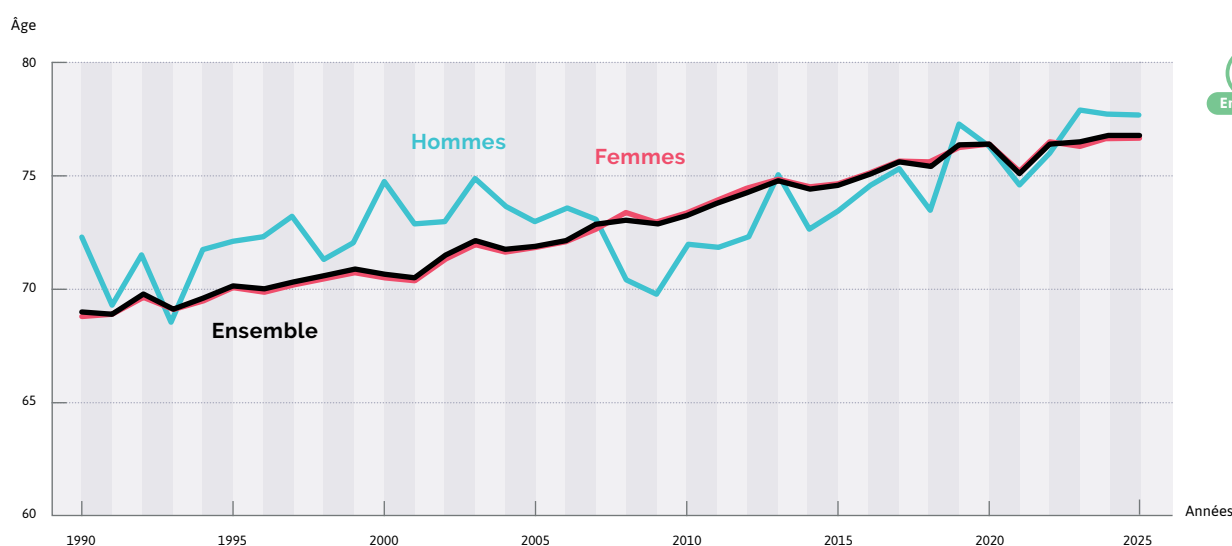


Le pic de réversion en 2013 est un « effet fictif » dû à la mensualisation de pensions.



Liquidations : âge moyen par sexe

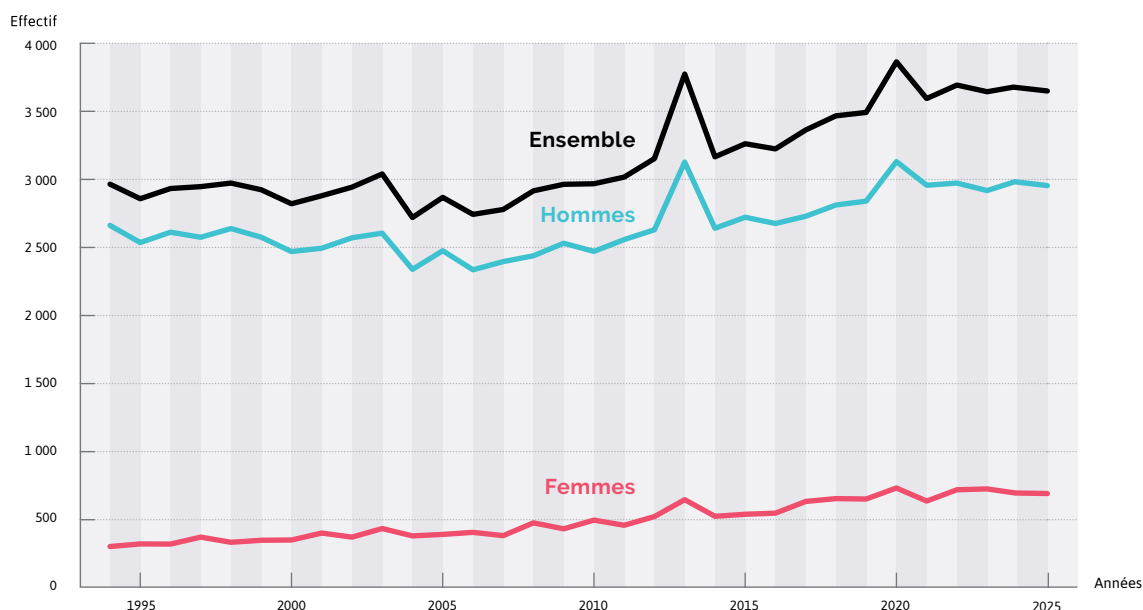
Droit Dérivé



Historiques vieillesse à propos des décès

Décès par sexe*

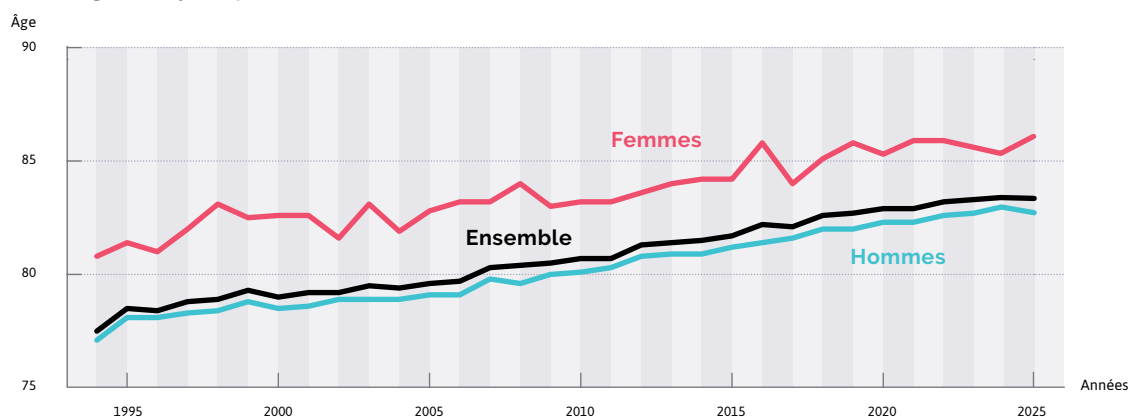
Droit Direct



* Augmentation conjoncturelle des décès en 2013 suite à la mensualisation des pensions (décès de novembre et décembre 2013 inclus en 2013).

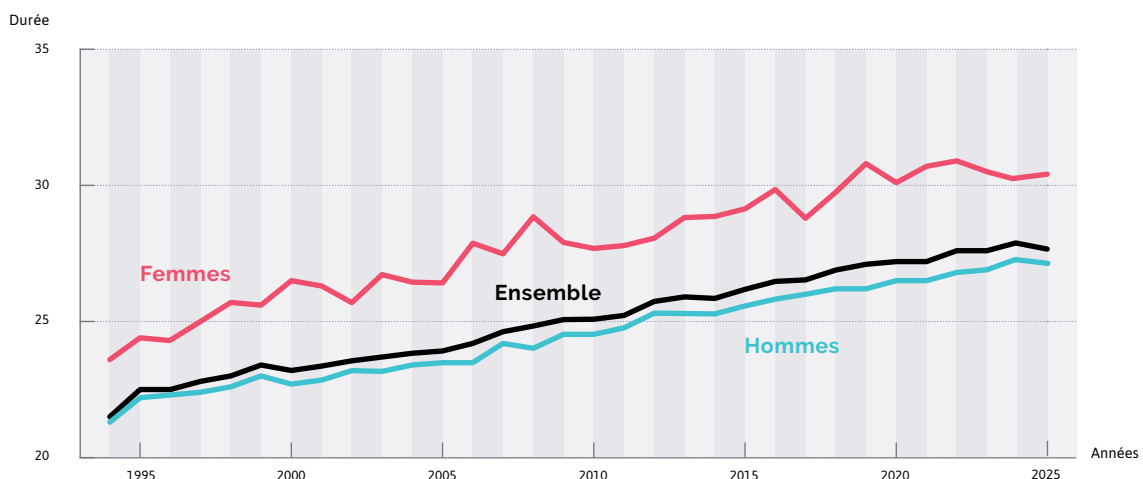
Décès : âge moyen par sexe

Droit Direct



Décès : durée moyenne de versement par sexe, en années

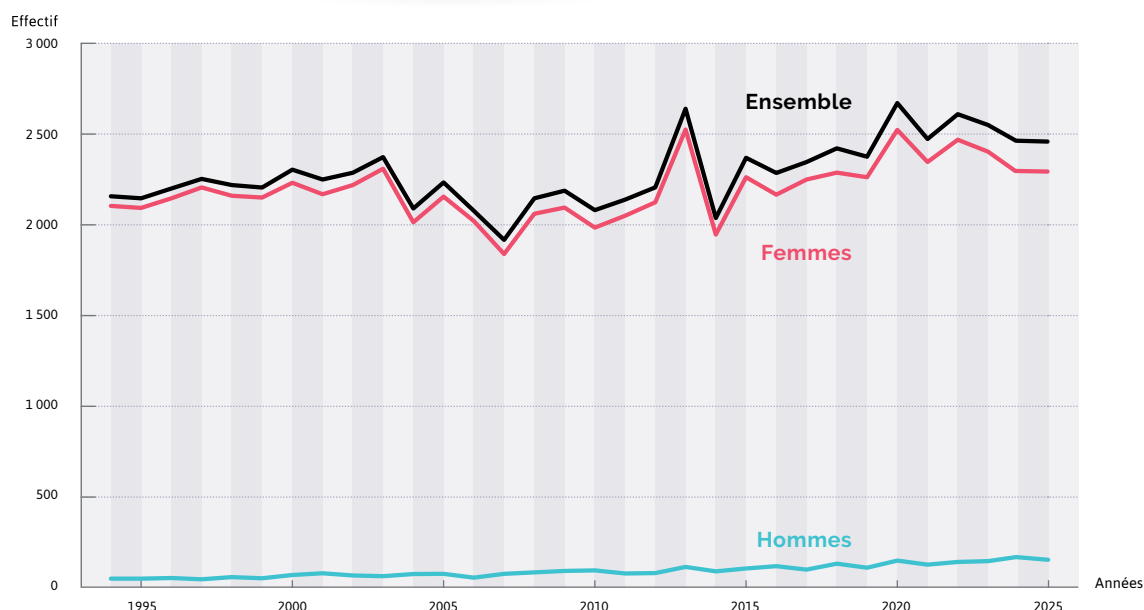
Droit Direct



Historiques vieillesse à propos des décès

Décès par sexe*

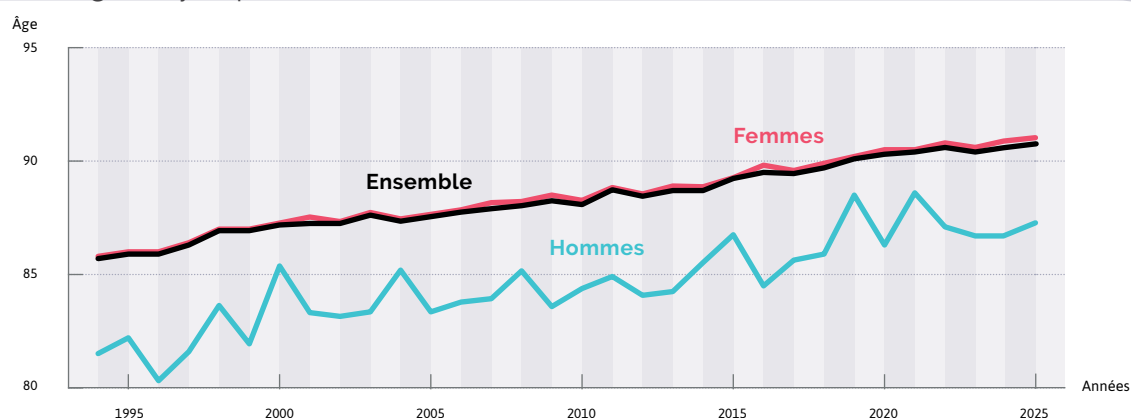
Droit Dérivé



* Augmentation conjoncturelle des décès en 2013 suite à la mensualisation des pensions (décès de novembre et décembre 2013 inclus en 2013).

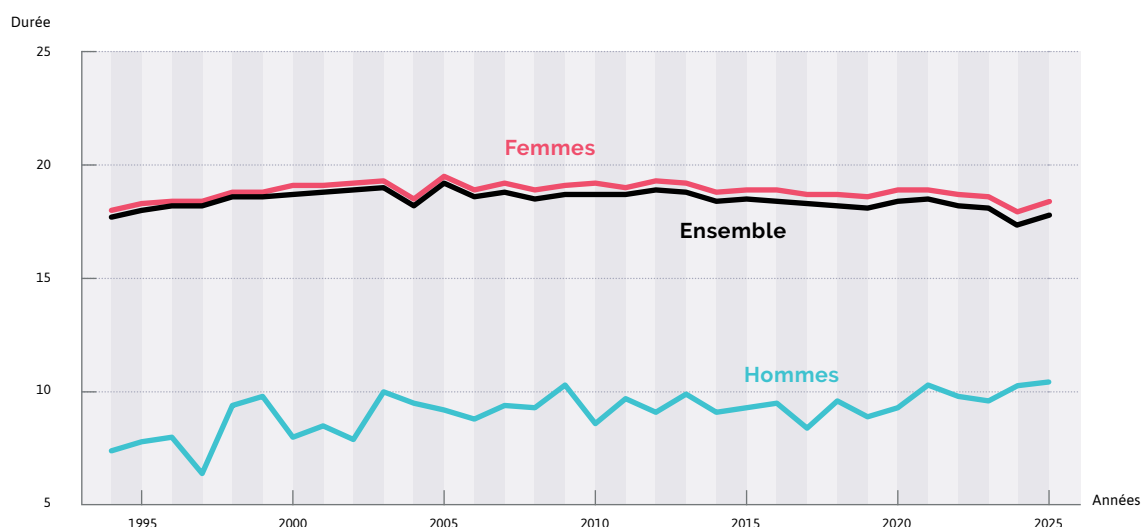
Décès : âge moyen par sexe

Droit Dérivé



Décès : durée moyenne de versement par sexe, en années

Droit Dérivé



Historiques vieillesse à propos de l'adossement financier aux régimes de droit commun

Effectifs de retraités adossés, par régime

au 31 décembre de l'année



	au 31/12/2022		au 31/12/2023		au 31/12/2024		au 31/12/2025	
	Droit Direct	Droit Dérivé	Droit Direct	Droit Dérivé	Droit Direct	Droit Dérivé	Droit Direct	Droit Dérivé
CNAV	116 184	11 576	118 060	10 505	119 308	9 617	120 116	8 756
AGIRC-ARRCO	115 817	37 856	117 552	37 152	119 231	37 331	120 614	37 666

La baisse systématique du nombre de droits dérivés CNAV s'explique par l'absence de flux de liquidations post-adossement. Depuis le 1er janvier 2019, les 2 régimes de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO ont fusionné pour créer un régime unique : Agirc-Arrco.

Effectifs de préretraités*

au 31 décembre de l'année



	au 31/12/2022	au 31/12/2023	au 31/12/2024	au 31/12/2025
Préretraités	15 060	13 277	11 907	10 308

* Préretraités au sens des conventions financières d'adossement signées avec les régimes de droit commun, c'est-à-dire les retraités des IEG n'ayant pas encore atteint les conditions du taux plein au régime général.

Liquidations* de pensions adossées, par régime

dans l'année



	2022		2023		2024		2025	
	Droit Direct	Droit Dérivé	Droit Direct	Droit Dérivé	Droit Direct	Droit Dérivé	Droit Direct	Droit Dérivé
CNAV	6 910		5 389		4 642		4 152	
AGIRC-ARRCO	6 906	2 358	5 381	2 272	4 588	2 132	4 049	2 173

* Liquidations de l'année, y compris liquidations rétroactives enregistrées au 9 avril 2026.

Décès de retraités adossés, par régime

dans l'année



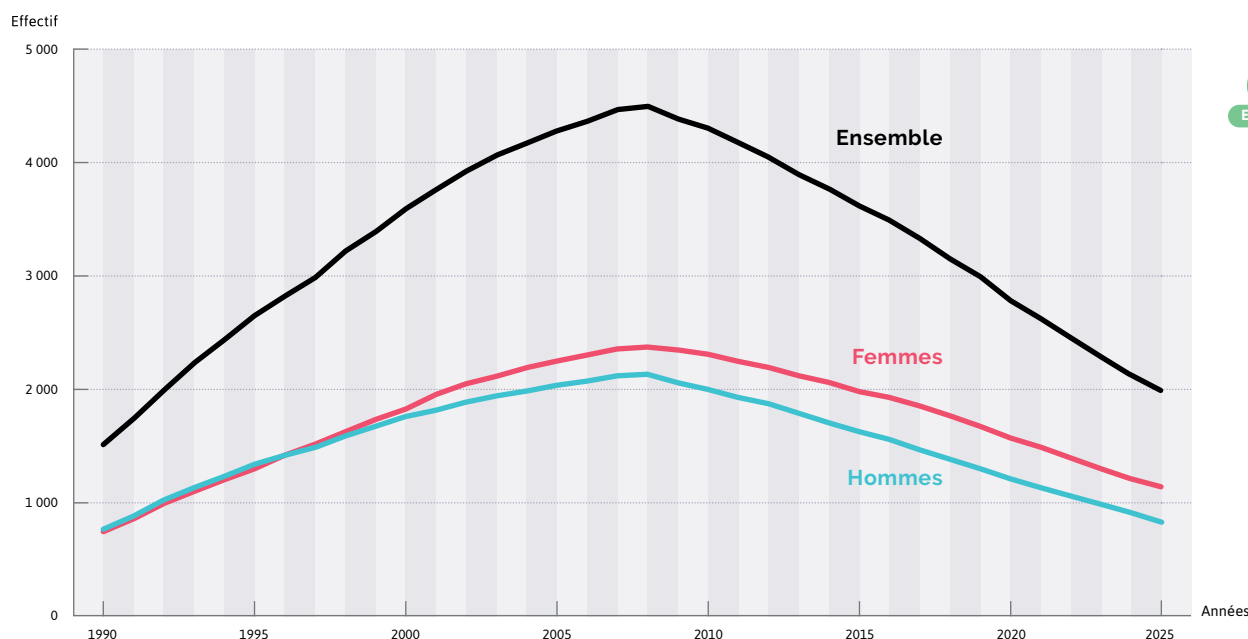
	2022		2023		2024		2025	
	Droit Direct	Droit Dérivé	Droit Direct	Droit Dérivé	Droit Direct	Droit Dérivé	Droit Direct	Droit Dérivé
CNAV	3 628	1 197	3 480	1 040	3 592	880	3 532	873
AGIRC-ARRCO	3 620	2 618	3 470	2 451	3 583	2 430	3 524	2 401

Décès n, y compris ceux traités en n+1 au titre de n

Historiques vieillesse à propos des Pensions de coordination régime général

Effectifs* pensionnés par sexe

Droit Direct - au 31 décembre de l'année

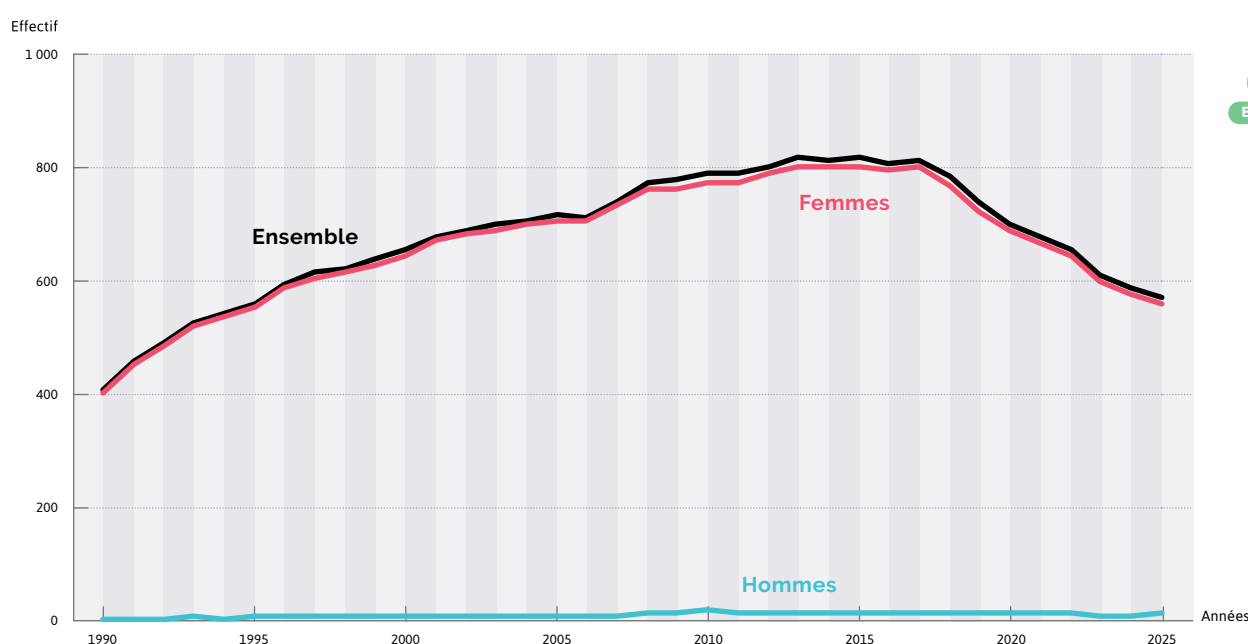


*Effectifs y compris les prestations valorisées à zéro en paie.



Effectifs* pensionnés par sexe

Droit Dérivé - au 31 décembre de l'année



*Effectifs y compris les prestations valorisées à zéro en paie.



Historiques autres risques à propos du risque Invalidité

Effectifs pensionnés par prestation

au 31 décembre de l'année

	2022	2023	2024	2025
Nombre total d'invalidité	2 938	3 083	3 263	3 461
avec complément	2 065	2 143	2 252	2 378
avec Majoration Tierce Personne	42	38	35	41
Répartition par catégorie				
catégorie 1	853	912	983	1 060
catégorie 2	2 042	2 131	2 242	2 359
catégorie 3	43	40	38	42



Effectifs et montant moyen

Entrées et sorties dans l'année



	Effectif dans l'année				Montants moyens, en euros au 1 ^{er} janvier de l'année			
	2022	2023	2024	2025	mensuel			
Entrées	377	405	447	486	1 538	1 655	1 644	1 693
avec complément d'invalidité	284	285	311	350	828	889	914	907
Répartition par catégorie								
catégorie 1	138	161	201	208				
catégorie 2	238	242	245	273				
catégorie 3	1	2	1	5				
Sorties (décès, mise en inactivité, retour en activité)	265	261	267	287	1 574	1 614	1 661	1 733
avec complément d'invalidité	207	200	197	213	843	845	890	918
Répartition par catégorie								
catégorie 1	57	60	68	69				
catégorie 2	203	194	194	214				
catégorie 3	5	7	5	4				

Historiques autres risques à propos du risque Décès

Prestations servies

	Nombre				Montant moyen (en euros)				Âge moyen au décès des ouvriers droit			
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Rentes au 31 décembre de l'année												
Victimes	12	8	7	5								
Capitaux décès dans l'année												
Suite à décès pensionnés ou invalides cat. 2 & 3	3 241	3 224	3 168	3 204	7 265	7 551	7 996	8 176	82,6	82,7	83,0	83,0
Suite à décès en activité ou en invalidité cat. 1	88	96	114	90	3 398	3 451	3 658	3 802	52,1	52,1	50,1	50,0

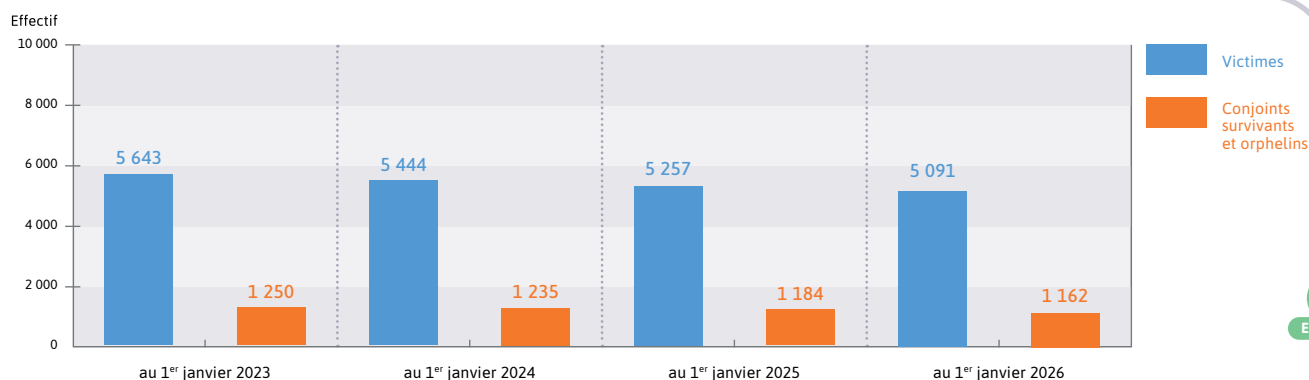


Historiques autres risques à propos du risque AT/MP*

* Accidents du Travail et
Maladies Professionnelles

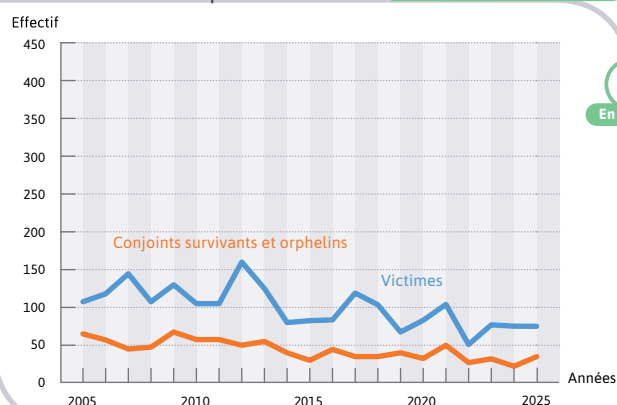
Rentes : Effectifs de prestataires

au 1^{er} janvier de l'année



Effectifs de prestataires

Entrées dans l'année



Effectifs de prestataires

Sorties dans l'année



Prestations servies

Rentes

au 1^{er} janvier de l'année

	Nombre				Montant moyen, en euros mensuel				Âge moyen des prestataires			
	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026
Rentes AT / MP												
Victimes	6 285	6 034	5 805	5 581	348	359	383	399	73,4	73,5	73,6	73,7
Conjoints survivants et orphelins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conjoints survivants et orphelins suite AT/MP mortel	1 253	1 238	1 187	1 165	1 743	1 794	1 897	1 945	74,0	74,6	74,7	74,9
Majoration pour faute inexcusable de l'employeur												
Victimes	128	137	143	138								
Conjoints survivants et orphelins	159	162	160	164								
Majoration Tierce-Personne / Prestation Complémentaire pour Recours à Tierce Personne												
Victimes	8	15	15	16								
Capitaux												
Indemnités en capital	90	74	66		1 786	2 188	2 246					
Rachats	32	38	8		741	1 380	1 059					
Faute Inexcusable de l'Employeur	-	9	4		-	1 971	2 582					
Rachat Faute Inexcusable de l'Employeur	3	4	3		7 395	18 470	15 751					
Conjoints survivants et orphelins		1	-			18 264	-					
Préjudices Extra Patrimoniaux	3	25	17		35 638	37 834	46 365					
Conjoints survivants et orphelins	-	4	6		-	51 465	71 967					

En savoir +

Historiques autres risques à propos des autres prestations statutaires

Avantages familiaux

	Prestations au 31 décembre de l'année				Capitaux dans l'année			
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Sursalaire familial / Forfait Familial ⁽¹⁾ / Indemnité Statutaire Orphelin Total ⁽²⁾	2 456	2 308	2 148	2 010				
Aide au frais d'études	2 356	2 377	2 189	2 056				
Aide au frais d'études forfaitaire					114	137	109	110
Prime d'union					260	315	258	228
Prime de naissance ou d'adoption					23	20	15	16



(1) À compter de janvier 2019, création du Forfait familial. Durant la période transitoire 2019-2028, pas de distinction entre le sursalaire familial et le forfait familial en paie.

(2) À compter de 2018, les indemnités ISOT sont incluses dans les Sursalaires Familiaux.



CNIEG

CNIEG
20, rue des Français libres
44 204 Nantes Cedex 02

www.cnieg.fr

Le présent annuaire statistique est la propriété de la CNIEG. L'utilisation, la reproduction, communication et diffusion, en tout ou partie et à quelque titre que ce soit, des données indiquées sont interdites sans l'autorisation expresse de la CNIEG.